

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2011**

Compte rendu succinct affiché le 30/12/2011

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille onze le vingt deux Décembre à vingt heures trente.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire.

Présents :

M. FERRARI, M. TOSCANO, Mme GUIGUET, M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme PAILLARD, M. BODON, Mme GRILLET, M. DEUTSCH, M. SIMON, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, M. DE MURCIA, Mme DALICOUD, M. ROZIERES, M. YAHIAOUI, Mme BRACHET, Mme ANSELME, Mme RODRIGUEZ, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE, M. ODOBEZ, Mme SAPPÀ, M. CAMACHO, M. DURAND, M. CETIN

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHARD à Mme CHEMERY, M. SOLER à M. FERRARI, Mme ROY à Mme GUIGUET, M. NINFOSI à M. YAHIAOUI, Mme CEREZA à Mme RODRIGUEZ, M. FARGE à M. DURAND

Absent(es) ou excus(ées) :

Mme PECH

Secrétaire de séance : Mme BRACHET est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration : La Direction Générale - Le Cabinet du Maire -
Le Service Questure

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme BRACHET est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ADOPTION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal du 17 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR Délibération

Hors séance du Conseil Municipal :

Intervention de Monsieur Jean-Paul BRET, Président de l'AURG et de Monsieur Gérard LERAS, Vice-Président chargé de la politique foncière

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. FERRARI	1	Délibération d'intention de confier à l'AURG la réalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et autorisation donnée au Maire de signer un avenant à la convention cadre	A l'unanimité 32 voix pour
Mme PAILLARD	2	Décision modificative n° 4 / 2011 - Budget principal Ville	A la majorité 29 voix pour 2 contre (MM. Farge et Durand) 1 abstention(s) (M. Ditacroute)
Mme PAILLARD	3	Produits irrécouvrables - admission en non valeur - budget principal ville 2011	A l'unanimité 32 voix pour
Mme PAILLARD	4	Vote du Budget Primitif principal Ville 2012 et affectation des enveloppes budgétaires des subventions	A la majorité 29 voix pour 2 contre (MM. Farge et Durand) 1 abstention(s) (M. Ditacroute)
Mme PAILLARD	5	Vote du Budget Primitif 2012 – Budget annexe « Régie de l'Eau»	A la majorité 30 voix pour 2 abstention(s) (MM. Farge et Durand)

Mme PAILLARD	6	Vote du Budget Primitif 2012 – Budget annexe « Régie de transports»	A la majorité 30 voix pour 2 abstention(s) (MM. Farge et Durand)
Mme PAILLARD	7	Vote du Budget Primitif 2012 – Budget annexe « locaux aménagés »	A l'unanimité 30 voix pour 2 NPPV (MM. Farge et Durand)
Mme PAILLARD	8	Mise en place du prélèvement automatique pour les factures des activités annexes de l'enseignement, les crèches et les multi-accueils - approbation du règlement financier	A l'unanimité 32 voix pour
Mme PAILLARD	9	Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec le SITPI pour l'édition et la mise sous plis des factures familles pour une durée de 3 ans	A l'unanimité 32 voix pour
M. BODON	10	Fixation du prix de l'eau – année 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. BODON	11	Fixation des tarifs liés au fonctionnement de la Régie de l'Eau – année 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. BODON	12	Versement d'une prestation de service pour l'utilisation des véhicules de la Régie de Transports – Année 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. BODON	13	Vente du bâtiment public dénommé "Maison des Sports"	A la majorité 30 voix pour 2 contre (MM. Farge et Durand)
M. FERRARI	14	Suppressions et créations de postes	A l'unanimité 32 voix pour
Mme GRILLET	15	Recrutement de personnel pour assurer les différentes missions dans le cadre du dispositif de réussite éducative	A l'unanimité 32 voix pour
Mme CHEMERY	16	Recensement de la population – recrutement et rémunération des agents recenseurs	A l'unanimité 32 voix pour
M. FERRARI	17	Adhésion au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère	A la majorité 27 voix pour 5 abstention(s) (Mmes Rodriguez, Cereza, MM. Boukersi, Farge et Durand)
M. HISSETTE	18	Convention de partenariat Ville / Association Marianne – Versement de la subvention pour l'année 2012 – Budget Ville 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. HISSETTE	19	Convention de partenariat avec l'Association d'Insertion « AMAFI » – versement de la subvention pour l'année 2012 pour le chantier Arche aux Jouets et pour le chantier Valori'pain	A l'unanimité 32 voix pour
M. HISSETTE	20	Convention de partenariat avec l'Association La Fourmi – versement de la subvention pour l'année 2012	A l'unanimité 32 voix pour

M. HISSETTE	21	Convention Ville / Association Mission Locale Sud Isère pour le versement de la subvention 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. HISSETTE	22	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de financement avec le Conseil Général de l'Isère pour l'action "atelier permanent de recherche d'emploi" - année 2011	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	23	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec l'association ADOUNIA et versement d'une subvention (réalisation d'une sculpture collective)	A l'unanimité 32 voix pour
Mme GRILLET	24	Tarification des séances d'apprentissage du ski en direction d'enfants et jeunes de 6 à 17 ans	A l'unanimité 32 voix pour
M. ROZIERES	25	Tarifs d'utilisation des salles du bâtiment "Taillefer" (Ex Ecole) mis à disposition d'organismes publics ou d'association à compter du 1er avril 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. HAVRE	26	Désignation du représentant de la Commune au Conseil de vie sociale mis en place par l'ADATE pour le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	27	Subventions à verser aux Associations Sportives – Acompte - budget Ville 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	28	Tarification de la carte d'accès au Centre Aquatique Flottibulle	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	29	Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale - année 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	30	Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier de demande de financement à Grenoble Alpes Métropole pour l'action "étude urbaine Iles de Mars / Olympiades	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	31	Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier de demande de financement au FEDER pour l'action du Programme Urbain Intégré ("Maison de l'habitant 2010" et "culture du risque 2010")	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	32	Autorisation donnée au maire de déposer un dossier de demande de financement auprès de Grenoble Alpes Métropole pour les travaux d'humanisation du bâtiment accueillant un CADA collectif (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) au 68 cours Saint André	A l'unanimité 32 voix pour
Mme GRILLET	33	Acompte de subventions à verser aux coopératives scolaires – budget Ville 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. DEUTSCH	34	Tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement - réactualisation à compter du 1er janvier 2012	A l'unanimité 32 voix pour
M. FERRARI	35	Voeu du Conseil Municipal pour protester contre la dégradation de la desserte TER entre Grenoble et Gap	A l'unanimité 32 voix pour
		Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
		Point(s) divers - néant	
		Question(s) orale(s) - néant	

Hors séance du Conseil Municipal :

Intervention de Monsieur Jean-Paul BRET, Président de l'AURG et de Monsieur Gérard LERAS, Vice-Président chargé de la politique foncière

Avant de passer à l'examen des projets de délibération, Monsieur le Maire suspend la séance pour donner la parole aux représentants de l'AURG.

Monsieur le Maire les remercie pour cet exposé. Il ouvre à nouveau la séance à 21 h 30.

ORDRE DU JOUR Délibération

AMÉNAGEMENT URBAIN

Rapporteur : M. FERRARI – Maire

DELIBERATION N° 1 : DÉLIBÉRATION D'INTENTION DE CONFIER À L'AURG LA RÉALISATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION CADRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée par délibération n°6 en date du 29 septembre 2011 dans un processus de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local de l'Urbanisme.

Il appartient à présent aux élus d'entériner le choix du prestataire auquel la ville souhaite confier la réalisation de ce document de planification à forts enjeux pour la commune.

Pour ce faire, Monsieur le Maire re-précise le contexte d'élaboration du PLU de Pont de Claix:

Un cadre législatif rénové : la Loi Grenelle II et la démarche « urbanisme de projet »

Les objectifs du PLU sont renforcés en matière de :

- Lutte contre l'étalement urbain;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et maîtrise des dépenses énergétiques;
- Diminution des obligations de déplacements et développement des transports collectifs;
- Adaptation aux changements climatiques;
- Développement des télécommunications numériques

De nouvelles opportunités avec des outils nouveaux :

- Orientations d'aménagement et de programmation (caractère pré-opérationnel);
- Densité minimale aux abords des axes structurants de Transport en Commun;
- Seuil minimal de densité;
- Secteurs de haute performance énergétique et environnementale;

Une mise en œuvre du projet de ville en cohérence avec les documents de planification en cours d'élaboration

Le PLU doit permettre la traduction et la réalisation des grands projets d'aménagements et de développements 2011-2025 de la commune tels que définis dans la délibération cadre votée au conseil municipal en date du 23 septembre 2010, dans un souci de cohérence globale avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le Schéma de secteur devant être approuvés respectivement en 2012 et 2013.

De la même manière, les nouvelles perspectives de développement doivent être pensées en intégrant la dimension des risques technologiques dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dont la prescription est imminente et l'approbation est planifiée pour le second semestre 2013.

Un calendrier contraint

Enfin l'objectif de la municipalité est de conduire la révision du POS en vue d'approuver le PLU dans un délai resserré, à l'horizon mi 2013, afin de le mettre en oeuvre avant la fin du mandat.

Une collaboration avec l'AURG

Au regard de l'ensemble de ces enjeux, il apparaît clairement que la volonté de la municipalité est d'inscrire son PLU dans une démarche exemplaire et innovante.

Dans cette perspective, il est proposé de confier la réalisation du PLU à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), dont l'ambition est d'accompagner les collectivités territoriales dans un cadre juridique transformé, dans des territoires nouveaux qui se dessinent, des modes de vie, des enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques qui évoluent. Afin de parvenir à ces objectifs, l'agence met à disposition son organisation, son expertise et ses champs d'intervention.

Ainsi, ce partenariat revêt pour la commune de multiples enjeux :

- Un enjeu de mise en cohérence entre les différentes échelles sur lesquelles intervient l'agence, c'est-à-dire, l'articulation entre le SCOT et les schémas de secteur (agglomération grenobloise et communauté de commune du Sud Grenoblois), le PLU et les projets d'aménagements, mais aussi l'articulation entre les politiques sectorielles telles que l'urbanisme et les déplacements ou l'habitat ou le foncier.

S'agissant de la compétence foncier, l'agence travaille actuellement en partenariat avec la Région afin d'élaborer une stratégie communale de « projet de territoire ». L'enjeu de cette réflexion est d'interroger, dans un contexte de réductions des ressources publiques, les outils actuels d'accompagnement des projets des collectivités.

Dans ce contexte, la commune de Pont de Claix a été choisie pour faire l'objet d'une étude de cas sur la problématique foncière. L'enjeu pour la commune serait de pouvoir être accompagnée dans une méthodologie de projet, ainsi que dans d'éventuelles actions visant à exercer son programme d'action foncière. Ce dernier viendrait naturellement se mettre en oeuvre dans le cadre du PLU.

- Un enjeu d'efficacité par une équipe projet et une exigence d'interdisciplinarité, des délais raccourcis ainsi qu'une réelle souplesse et réactivité
- L'ambition de réaliser un PLU « nouvelle génération » labellisé Grenelle 2 qui sera l'un des seuls réalisés par l'agence.

Il est à noter que ce partenariat entre la ville et l'AURG pour la réalisation du PLU va être formalisé par la rédaction d'un avenant à la convention cadre ville/AURG du 18 mai 2004 (délibération n°11 du Conseil Municipal du 6 mai 2004), qui précisera notamment les modalités d'intervention de l'agence et les participations de la commune.

Il est rappelé que la cotisation de base de la Ville à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est prise en charge par la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole et qu'une participation complémentaire de la Ville, peut être versée annuellement à l'Agence en raison de l'intérêt particulier porté par la Ville pour certains domaines d'études en l'occurrence ici, la réalisation du PLU.

Il est donc proposé de

- de confier la réalisation du Plan Local de l'Urbanisme communal à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
- de confier à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes démarches avec l'AURG pour établir l'avenant 2012 à la convention cadre, cet avenant ayant pour objectif :
 - de confirmer le montant de la participation financière de la Commune estimés à 50 000 € sous réserve des engagements financiers de la Métro et de l'AURG en cours d'instruction pour l'année 2012
 - de déterminer les modalités d'intervention de l'agence
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer et à mettre en oeuvre cet avenant pour l'année 2012.

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire avant de passer la parole aux groupes politiques tient à souligner l'importance de la démarche :

- un calendrier stricte et soutenu
- la nécessaire cohérence d'ensemble entre le PLU et les problématiques (logements, transports, économies...)

Il passe la parole à **Monsieur BOUKERSI** pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin. Il s'interroge. L'Etat est-il partenaire ou l'AURG est-il soumis à des validations des services de l'Etat ? En réponse, il est précisé que l'Etat est adhérent tout comme la Métro, le Conseil Général et la Région. L'AURG n'est pas placé sous le contrôle de l'Etat. Dans la phase de PLU, l'Etat apportera son partenariat et toute sa vigilance. Donc, toute anticipation sera possible au préalable. A l'arrêt du projet, toutes les personnes publiques concernées seront associées en lien avec le PPRT.

Pas d'autres observations.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

FINANCES

Rapporteur : Mme PAILLARD – Maire-Adjointe
--

DELIBERATION N° 2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 / 2011 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget primitif 2011,

Vu la décision modificative n° 1 du 21 Avril 2011, la décision modificative n°2 du 26 Mai 2011 et la décision modificative n°3 du 17 Novembre 2011,

Entendu l'exposé de Madame PAILLARD présentant la quatrième décision modificative pour l'exercice 2011, la décision modificative n°4 se résume, par chapitre, suivant le tableau joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission n°1 « finances » en date du 13 Décembre 2011

APPROUVE

Pour l'exercice 2011, la Décision Modificative n°4 présentée.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à la majorité.

Nombres de votants (présents et représentés) : 32

POUR :	29	La Majorité + Mmes RODRIGUEZ, CEREZA, M BOUKERSI (pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin)
CONTRE :	2	MM. FARGE et DURAND
ABSTENTION(S) :	1	M DITACROUTE (pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
N'A PAS PRIS PART AU VOTE :	0	

DELIBERATION N° 3 : PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2011

Le Trésorier principal de Vif, Comptable de la Commune, nous informe qu'il n'a pu recouvrer des titres émis sur le budget principal de la Ville au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 à l'encontre de l'un de nos débiteurs redevable de son loyer d'une valeur totale de 13 059,99 €.

Malgré les actions entreprises par exploit d'huissier, cette créance n'a pu être recouvrée.

Le montant se décompose comme suit :

Année	N° de titre	Objet	Montant restant dû	Motif d'interruption des poursuites
2009	1241	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2009	1526	Loyer	279	Action d'huissier infructueuse
2009	1897	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2009	1300	Loyer	299,12	Action d'huissier infructueuse
2009	993	Loyer (régularisation)	1	Action d'huissier infructueuse
2009	2259	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2010	3792	Loyer	171	Action d'huissier infructueuse
2010	545	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2010	2800	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2010	38	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2010	3596	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2010	2320	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2010	1612	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse

2010	874	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2010	4115	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2010	3300	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2010	1992	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2010	1131	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2010	299	Loyer	511,59	Action d'huissier infructueuse
2011	282	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2011	1567	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2011	696	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2011	1906	Loyer	520,24	Action d'huissier infructueuse
2011	1007	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2011	2571	Loyer	520,24	Action d'huissier infructueuse
2011	2157	Loyer	520,24	Action d'huissier infructueuse
2011	1282	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse
2011	30	Loyer	512,07	Action d'huissier infructueuse

Le Conseil Municipal, considérant l'impossibilité avérée de recouvrer ces sommes après épuisement des voies de poursuite,

VU l'avis de la Commission Municipale n° 1 des Finances en date du 13 Décembre 2011

Après en avoir entendu cet exposé,

DECIDE d'inscrire en non-valeur les titres référencés qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 13 059,99 €, d'accorder décharge de cette somme à l'égard du Comptable

DIT que les crédits ont été prévus par décision modificative n°3 à l'article 654.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE 2012 ET AFFECTATION DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VOTE le présent budget principal 2012

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- présenté par Monsieur le Maire, arrêté aux montants suivants :

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	BP 2011	BP 2012
020 DEPENSES IMPREVUES	-	63 826,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT.	261 498,00	120 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	40 600,00	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 651 500,00	1 520 542,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	543 300,00	409 200,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	347 300,00	160 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 044 202,00	3 424 800,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	980 000,00	700 000,00
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 500,00	-
Total Dépenses	8 870 900,00	6 398 368,00

Recettes

Chapitre	BP 2011	BP 2012
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-	-
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	295 350,00	511 482,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 775 000,00	3 410 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT.	867 000,00	728 886,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	40 600,00	-
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	294 000,00	264 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	596 450,00	484 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 002 500,00	1 000 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-
Total Recettes	8 870 900,00	6 398 368,00

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BP 2011	BP 2012
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	-	-
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 508 255,00	4 120 812,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 126 592,00	15 269 960,00
022 DEPENSES IMPREVUES	-	-
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	295 350,00	511 482,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT.	867 000,00	728 886,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 906 813,00	4 071 469,00
66 CHARGES FINANCIERES	750 000,00	716 197,00
61 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	20 000,00
Total Dépenses	25 458 010,00	25 438 806,00

Recettes

Chapitre	BP 2011	BP 2012
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	-	-
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	286 000,00	301 430,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT.	120 000,00	120 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	1 587 856,00	1 557 123,00
73 IMPOTS ET TAXES	18 326 187,00	18 513 275,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 849 464,00	3 859 755,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 239 928,00	1 072 153,00
76 PRODUITS FINANCIERS	75,00	70,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 500,00	15 000,00
Total Recettes	25 458 010,00	25 438 806,00

et décide d'affecter les enveloppes budgétaires comme suit : (Suite à la remarque de Monsieur DITACROUTE, Président du Groupe Un Avenir pour Pont de Claix, les subventions votées pour les associations qui suivent ont été rectifiées par rapport au projet de délibération :

- association AMAFI : 21 000 € (au lieu de 16 000 €)
- coopératives scolaires : 14 321 € (au lieu de 12 321 €)

ce qui modifie également le montant total (colonne BP 2012) : 3 780 005 € (au lieu de 3 773 005 €).

	Réalisé 2011	BP 2012
CCAS	1 360 813,75	1 528 420,00
Mission Locale	81 538,00	83 732,00
SIASCAV	474,30	500,00
Association Marianne	38 000,00	38 000,00
AMAFI (Arche aux jouets + valoripain)	21 000,00	21 000,00
PIMMS	11 000,00	11 000,00
Association La Fourmi	3 500,00	3 500,00
Amphipédia	433 800,00	400 000,00
SIM Jean Wiener	536 000,00	543 571,00
Commission syndicale moulins de Villancourt	55 000,00	30 000,00
Alfa3A	144 555,12	483 666,00
CCES	477 665,00	
Association But en or		20 000,00
Subventions de fonctionnement aux associations sportives	150 089,60	172 000,00
Subventions de fonctionnement aux associations de loisirs	11 900,00	5 300,00
Subventions de fonctionnement aux associations à caractère social	14 100,00	19 700,00
Subventions de fonctionnement aux associations culturelles	36 850,00	23 200,00
Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires	14 707,00	14 321,00
Subventions de fonctionnement aux associations à caractère patriotique	1 490,00	2 000,00
Subventions de fonctionnement aux associations Education et Jeunesse	1 500,00	1 050,00
Subventions de fonctionnement aux associations environnementales	1 668,92	400,00
Subventions de fonctionnement aux associations de solidarité internationale	4 000,00	4 000,00
Association Anciens Maires et Adjointes de l'Isère	85,00	200,00
Association départementale Isère Drac Romanche	19 965,01	21 720,00
SYMBHI	4 987,61	15 716,00
SIGREDA	20 142,00	12 000,00
SYRLISAG	8 291,53	8 000,00
Autres contributions obligatoires (CLIS)	5 986,80	15 400,00
Centre Médico-scolaire	1 500,00	1 209,00
SITPI/SIROCCO	180 401,62	180 400,00
REGIE DE TRANSPORT	120 000,00	120 000,00
Total	3 756 023,65	3 780 005,00

Les modalités d'attribution des subventions sont et seront réglées par des délibérations distinctes.

Observations des groupes politiques :

Après présentation par Madame PAILLARD, Maire-Adjointe aux Finances (*voir annexe*), Monsieur le Maire ouvre le débat et passe la parole aux groupes politiques.

DECLARATION DU GROUPE PONT DE CLAIX VOIT PLUS LOIN

Madame RODRIGUEZ Présidente du Groupe Pont de Claix voit plus loin fait la déclaration suivante :

«Le budget 2012 de notre ville s'inscrit dans un contexte qu'il est difficile d'évacuer.

Contexte de crise d'un système dont la logique conduit les nations au fond du gouffre sous le pilotage de l'attelage Merkel / Sarkozy à la botte des marchés financiers. Il n'est pas un matin, pas un soir où l'on ne nous assène la météo financière dispensée par l'agence Standard and Poor's, laquelle nous promet une dégradation de notre note en guise de cadeau de Noël.

Impossible de ne pas souligner que la dette publique dure depuis plusieurs décennies mais qu'il faut décerner un satisfecit à Monsieur Sarkozy à qui l'on pourrait remettre la médaille du déficit public conséquence des cadeaux fiscaux : bouclier fiscal et autres niches fiscales au profit des plus riches lesquels investissent désormais dans la finance et dans le travail exportés vers des cieux où la main d'œuvre permet des gains de productivité juteux.

Ainsi, nous l'avons abordé lors du Débat d'Orientations Budgétaires au dernier Conseil Municipal, les prévisions de croissance ont été revues à la baisse au dernier trimestre 2011, ce qui a obligé le Gouvernement à revoir la copie de son projet de Loi de Finances 2012, laissant les collectivités locales dans l'incertitude sur certains aspects budgétaires dont elles dépendent.

D'ailleurs, il faut noter une fois de plus que les 75 % d'investissement produits par les collectivités sont un facteur national de résistance à la crise.

Malgré ce contexte, la Ville de Pont de Claix qui ne vit pas dans une bulle stricto locale, a construit le budget 2012 avec une politique d'investissement dynamique, en tendant de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement sans altérer le déroulement de carrière des agents ainsi que leurs conditions de travail car il n'y a pas de service public de qualité sans agents motivés, et pas d'agents motivés sans moyens suffisants.

- la non augmentation de l'imposition
- un budget alloué aux solidarités renforcé
- un dynamisme de l'investissement public sur le territoire pontois maintenu à un niveau satisfaisant
- une volonté affichée de désendettement par le non recours à l'emprunt

ceux sont là, pour le groupe communiste, quatre éléments d'approbation de ce budget 2012. »

DECLARATION DU GROUPE UN AVENIR POUR PONT DE CLAIX

Monsieur DITACROUTE Président du Groupe Un avenir pour Pont de Claix fait la déclaration suivante :

« La crise, depuis 2008 est présente.

Nous notons la volonté de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2011 au niveau local.

Nous remarquons cependant que la METRO, qui décide d'une partie de nos impôts, a augmenté la TEOM de 18% cette année et que le prix de l'eau va augmenter de plus de 10% par rapport à 2010.

Pour d'autres points du budget.

La masse salariale (60% du budget de fonctionnement) se doit d'être maîtrisée et diminuée comme nous l'avons souvent souligné.

Nous constatons une légère baisse qui ne nous paraît pas significative.

Cette baisse ne semble cependant pas suffisante pour, à budget égal, permettre une meilleure action envers les Pontois, et permettre d'anticiper le remboursement d'une partie de la dette en plus de celle qui mécaniquement arrive à son terme.

Comme déjà évoqué l'an dernier, une partie du budget doit être utilisée à l'entretien et la préservation de notre patrimoine et à des investissements productifs.

Certains investissements non productifs auraient pu être différés pour donner plus de souplesse à l'action municipale.

Si nous approuvons l'effort budgétaire en faveur du CCAS et le maintien global des subventions aux associations sportives, nous nous abstenons sur ce budget aux équilibres toujours précaires. »

INTERVENTION DE Monsieur Patrick DURAND, Conseiller Municipal

Ce budget est la déclinaison de vos orientations présentées en novembre. Je voterai contre (avec un pouvoir de Monsieur FARGE excusé) pour plusieurs raisons/

En préambule, je veux noter l'arrivée tardive une nouvelle fois des documents. Hier vers 17 h et aujourd'hui permettant difficilement pour un conseiller municipal de travailler d'autant qu'il ne siège pas dans les commissions municipales.

Ce document regardé rapidement est intéressant, il pointe pour vos orientations la situation budgétaire de la Ville et la rupture dans les équilibres recettes, dépenses, investissement mis en péril par vos choix hasardeux depuis votre arrivée en 2008.

Je vous cite :

- retrouver un équilibre réel
- économie sur le service public
- réduction des charges de personnel
- revoir la situation des associations
- désendetter la Ville

Vos orientations confirment la nécessité de redonner une cohérence de gestion à la Ville et retrouver un équilibre qui existait à votre arrivée.

Concernant des éléments plus précis :

1- des achats sans cohérence et examen de leur utilité pour la Collectivité :

- Patrimoine Perstorp
- Site des papeteries.

Concernant les achats de la Société Perstorp, ils conduisent à faire expulser le CE de leur lieu d'activité sans volonté de concertation de la Ville.

2- des engagements disproportionnés :

- réflexion sur le Château d'eau
- Création du Pôle Science aux Moulins de Villancourt
- Maison des Associations

3- Ventes du patrimoine :

- Vente de la Maison des Sociétés sans réflexion sur l'ensemble de ce quartier
- Vente de la Maison des sports
- Vente des locaux du CCAS

Le point sur lesquels nous sommes réellement en désaccord est la masse salariale. Vous avez fait augmenter ce poste sans pour cela améliorer l'organisation du travail et l'amélioration des services publics sur la Ville sauf peut-être l'équipe autour du Maire.

Vos solutions :

- non remplacement des départs à la retraite
- suppression des CDD sans réflexion sur le travail.

Pour conclure, dans votre bilan vous valorisez par exemple le FIL, la mise en place d'une ATSEM par classe, le nombre important de la fréquentation du Centre Aquatique Flottibulle, le rôle de la Maison pour l'emploi, autant de décisions et d'investissements faits par l'équipe municipale précédente de Michel BLONDE.

Pour votre équipe, après trois ans de mandat, vous avez peu à valoriser.

Avant de terminer, je ne pense pas enlever la responsabilité du gouvernement en place et des choix financiers de désengagement du rôle de l'Etat, avec les impacts sur les collectivités locales.

Je confirme donc mon vote contre ne partageant pas la position du Groupe Communiste ne représentant pas la position de la section du Parti communiste pontois et de ses adhérents. »

A la suite de cette intervention, Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur HISSETTE, Maire-Adjoint à l'emploi économie insertion**. Il souhaite réagir aux propos de Monsieur DURAND concernant la lapidation du foncier. Ce dernier est contre mais il est aussi contre l'investissement ce qui est contradictoire et la preuve d'un immobilisme caractéristique de l'ancienne municipalité. Or vendre du foncier pour redonner de la vie à la Commune est au contraire une preuve d'avancée.

Madame GRILLET, Maire-Adjoint à l'Education populaire souligne que Pont de Claix est la dernière Commune à maintenir une ATSEM par classe ce qui suppose par conséquent de renforcer la direction.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur DURAND**. Ce dernier insiste sur le fait que le site des Papeteries et son réaménagement doit être de la compétence de la Métro et du Sud Grenoblois et non de Pont de Claix seule. Par ailleurs, s'agissant de la Maison des Sociétés et de sa vente pour l'installation de Pôle Emploi, il aurait fallu réfléchir autrement, se poser les bonnes questions. L'installation de Pôle Emploi ne lui semble pas une bonne chose. Pôle Emploi est certes une administration qui va générer un flux important de population, mais cette administration offre aujourd'hui une image négative car le service rendu n'est plus ce qu'il était, depuis la fusion de l'ANPE et des Assedic.

Sur le fait qu'il y ait une ATSEM par classe, il rappelle que c'est l'équipe précédente qui l'a mis en oeuvre.

Sur le malaise du personnel municipal, il est réel. Les cadres s'en vont et avec eux les compétences. Les agents de la base ont du mal à s'y retrouver. Par ailleurs, le non renouvellement des départs à la retraite et de contractuels ne va pas arranger le fonctionnement des services publics.

En réponse sur le foncier, **Monsieur le Maire** souligne que la seule autorité qui a le droit de préemption est la Commune sauf à le confier à la Métro. Or, le droit de préemption est un enjeu important pour une Collectivité et qu'il faut en conserver la maîtrise.

Monsieur le Maire passe la parole à **Madame RODRIGUEZ**. Elle indique sur la résorption de la précarité, qu'un effort a été fait par la Municipalité sur les agents d'entretien et que cet effort doit être souligné. Elle constate que certains élus de la minorité actuelle sont frustrés d'avoir perdu les élections et qu'ils réagissent à contrecourant. Au contraire, il faut avancer et c'est ce que tente de faire le Groupe Pont de Claix voit plus loin. Sur le personnel, la délibération sur les avancements de grade qui va être examinée ce soir devrait inspirer d'autres Maires de Gauche. Elle est la preuve que le personnel n'est pas négligée. Sur les non renouvellement des départs à la retraite, elle le dit et le redit. Son groupe n'y est pas favorable. Elle souhaite qu'ils soient examinés au cas par cas.

Monsieur HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités revient également sur les propos de Monsieur DURAND. Il ne peut accepter d'entendre dire que la masse salariale ne cesse d'augmenter sans amélioration du service public. Or, le FIL qui ne cesse d'augmenter, le soutien à domicile des personnes âgées ont été renforcés depuis 2008. Cela a un coût pour la Commune qui remplit de plus en plus des missions pour le compte du Conseil Général. Et on ne peut que s'opposer à ce désengagement du Conseil Général qui a des répercussions sur le budget de la Collectivité.

Monsieur BODON, Maire-Adjoint à l'aménagement urbain indique pour sa part que le lancement par Monsieur le Préfet du Plan de Prévention des Risques Technologiques va permettre à la Commune, à travers la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, de conforter son projet de construire la « ville de demain ». Le protocole financier du PPRT a été signé aujourd'hui sur la plateforme chimique.

La Municipalité va pouvoir urbaniser le nord de la Commune, en rapport avec le prolongement de la ligne A du Tram et de l'arrivée future de la ligne E.

Le projet de construction de la gare multimodale à la place du garage « Lada » est très fortement soutenu par la Région et le SMTC.

Cette année 2012 va également voir le lancement des travaux de rénovation des places du 8 mai 1945 et Salvador Allende, avec la semi-piétonisation coté Est. Ce chantier s'étalera sur 3 ans. 600 000 € sont prévus pour cette première tranche, avec la reprise des réseaux.

L'entretien du patrimoine est maintenu à un niveau élevé avec 884 000 €, dont 450 000 € pour les bâtiments publics.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur YAHIAOUI, Conseiller Municipal à l'habitat et au développement durable** qui tient à s'exprimer plus particulièrement l'habitat. Il souligne que 2012 est dans la continuité des années de ce mandat : ce sont des projets de solidarité et l'immobilisme est terminé.

Le projet de la Municipalité actuelle, c'est construire 160 logements en direction d'une population qui a droit à un nouvel habitat. C'est proposer une Maison des Associations afin de permettre au monde associatif de se retrouver dans un lieu unique et d'échanger au quotidien les mêmes problématiques. C'est accueillir « Pôle Emploi » car 40 % des chômeurs sont là où ils résident. C'est favoriser la mixité. La reprise des logements des Jeux de boules va permettre à un bailleur de pourvoir à une réhabilitation de qualité tout en maintenant les ménages présents. C'est favoriser la solidarité avec la campagne d'isolation Mur Mur, le projet Iles de Mars Olympiades, les jardins familiaux avec la mise en place de nouveaux espaces pour qu'un maximum de demandeurs puissent en bénéficier.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur DURAND** qui tient à réagir sur le terme « immobilisme » qu'il a entendu à plusieurs reprises concernant l'ancienne municipalité et qui le choque. Qui est à l'origine du quartier du Centre Bourg, de la Gendarmerie ? Son intention n'est pas de dire ce qui a été fait ou pas mais de réagir quand il le juge utile pour les pontois en sa qualité de conseiller municipal.

Quelques exemples pour étayer son propos :

- les salariés de Perstorp. Le contentieux en cours ne favorise pas la discussion.
- L'opération « But en or » ? de quoi s'agit-il ? 20 000 € sont inscrits en subvention sans explication.

Il a en fait examiné toutes les lignes budgétaires et il a des doutes, des incompréhensions sur un certain nombre d'inscriptions. Aussi, Monsieur FARGE et lui-même voteront contre ce budget 2012.

DECLARATION DU GROUPE PONT DE CLAIX, UNE VILLE A VIVRE

« Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur TOSCANO Président du Groupe de la majorité qui fait la déclaration suivante :

Je ne vais pas revenir sur la crise, le contexte national très difficile, beaucoup de choses ont été dites, mais plutôt concentrer mon propos sur notre commune particulièrement touchée par la péréquation horizontale qui consiste à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales.

Pont de Claix avec ses habitants les plus pauvres en terme de revenus de l'agglomération, mais faisant partie de Grenoble Alpes Métropole à qui elle contribue, alors qu'elle pourrait raisonnablement prétendre à être aidée. On voit ici la limite de l'exercice.

Au contraire d'autres collectivités, nous continuons à respecter notre parole : l'engagement de ne pas alourdir la pression fiscale de nos concitoyens déjà fragilisés par l'augmentation du coût de la vie.

Autre promesse faite, celle ci en séance du Conseil Municipal, la maîtrise du chapitre 012 frais de personnel, chose faite dès cette année après analyse fine, sans réduire le service aux habitants.

En renforçant le budget du CCAS, nous confortons les solidarités, même constat pour l'aide aux associations Pontoises, ciment du lien social. Efforts toujours soutenus envers le Sim Jean Wiener et l'Amphithéâtre.

En investissement les projets vont dès 2012 sortir de terre et changer de manière durable l'image de notre ville si longtemps abandonnée tout en maintenant l'entretien courant du Patrimoine. Zéro emprunt pour enclencher le désendettement.

Un budget primitif certes pas simple compte tenu de la situation générale mais qui reste ambitieux pour le bien vivre des Pontois. »

Monsieur BOUKERSI demande à nouveau la parole pour juste faire une remarque. Les pontois qui ont reçu leur déclaration d'impôt ont pu constater une baisse de leur taxe d'habitation.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des interventions. Il partage l'essentiel des propos entendus ce soir. Les collectivités sont dans une situation difficile. Le dernier congrès des Maires en novembre a montré la tension qui s'opère sur l'ensemble des collectivités locales toute tendance politique confondue.

Et ceci touche la Commune. Les recettes sont en baisse. La Commune est contributeur au fonds de péréquation intercommunale entre 25 000 € et 45 000 € sans doute 25 000 € pour Pont de Claix, au même niveau que les communes d'Eybens, Echirolles ou St Martin d'Hères ce qui n'est pas normal en terme de solidarité.

Tout le monde partage l'idée d'une péréquation, d'une solidarité mais la première péréquation est celle que l'Etat fait en direction des collectivités et lorsqu'il faut financer les plans de rigueur qui se succèdent alors que les collectivités ne contribuent qu'à moins de 20 % de la dette nationale, cela n'est pas acceptable.

Il faut donc construire un budget sincère, juste avec les outils fiscaux par exemple comme l'a rappelé Monsieur BOUKERSI. La véritable réforme fiscale nationale n'est pas encore d'actualité car de nombreuses collectivités ne pourront continuer à résister, les besoins des populations étant importantes. Il faut donc avec la baisse des recettes faire un effort de gestion.

Aujourd'hui, nous assistons à une hausse du coût de l'énergie : le pétrole, le gaz, l'électricité. Est-il pertinent de répondre à cette hausse ? N'est-il pas plutôt opportun que justement l'effort et l'argent de la Commune soient mis en direction des pontois, des acteurs et de l'investissement à mener sur la Commune ? Nous pouvons par exemple réduire les émissions des effets de serre. Nous avons donc besoin de faire un effort de gestion sur ces questions.

1 Millions d'€uros chaque année passent pour l'énergie. La Commune doit être dans une vision stratégique des consommations d'énergie en rationalisant un certain nombre de bâtiments. Avoir le CCAS dans le même lieu que le centre social Joliot Curie avec des travaux d'investissement qui permettent un meilleur accueil est un effort de gestion du patrimoine. Il faut certes avoir du patrimoine mais pour qu'il serve de façon intelligente et efficace aux pontois et aux acteurs.

Exemple : La maison des sports n'est plus utilisée (l'OMS est ravi d'être dans les nouveaux locaux Taillefer, les secouristes également, les ateliers d'arts plastiques vont les rejoindre). Nous avons donc un environnement qui permet de rationaliser. La volonté n'est pas de bouger les personnes mais d'avoir une vision stratégique en terme de consommation de fluides. Il est préférable de mettre ces euros en direction de la petite enfance, des personnes âgées plutôt que de le gaspiller en énergie périssable.

L'objectif est de poursuivre le maintien d'un service public de qualité et la solidarité. La subvention d'équilibre vers le CCAS augmente car des services nouveaux ou renforcés sont proposés en direction de la population : exemple le FIL qui augmente en charge comme l'a souligné Monsieur HAVRE. Le nombre de bénéficiaires augmente car le FIL est un vrai projet d'accompagnement des personnes âgées (et non seulement un mode de transport) avec un tarif qui a baissé puisque le prix initial était d'un euro et qu'il est de 50 centimes d'euro aujourd'hui. Les personnes âgées sont satisfaites.

Maintien d'un colis de Noël, maintien du repas des personnes âgées. Dans certaines communes, c'est soit l'un soit l'autre. Pont de Claix renforce ses liens de solidarité envers les personnes âgées, ces dernières ayant contribué à l'effort de la Ville et de la Nation.

L'effort est renforcé également en direction de la jeunesse, de la petite enfance. En matière d'éducation par exemple : il y avait certes une ATSEM par classe en 2008 mise en place par l'ancienne municipalité mais si on examine ce qui se fait dans d'autres collectivités entre 2008 et aujourd'hui, certaines l'ont supprimé. Or, l'accompagnement pédagogique est nécessaire. Il faut un véritable service public de l'éducation, priorité d'aujourd'hui.

Ces éléments sont au cœur des dépenses et recettes en fonctionnement. L'ensemble des projets n'ont pas été touchés. Des projets nouveaux n'ont pu être inscrits. Il faut faire des choix en l'absence des recettes.

Monsieur DURAND a regretté que le document budgétaire n'ait été envoyé qu'hier. Monsieur le Maire rappelle à ce sujet que le document légal du budget a bien été envoyé dans les temps comme le prévoit les textes. Ce qui a été envoyé en plus est une note explicative pour appuyer la réflexion et le débat.

Monsieur le Maire revient sur l'investissement. Il rappelle qu'il sera financé par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (511 482 € cette année) et sans recours à l'emprunt ce qui n'est pas négligeable dans l'équilibre du budget.

Aujourd'hui, l'investissement est de 5,4 millions d'euros et Monsieur le Maire le rappelle, sans avoir recours à l'emprunt. Pour étoffer son exposé, il souhaite comparer l'investissement de la Commune avec celui d'Echirolles.

Pour Pont de Claix (11 500 habitants), le budget d'investissement est de 5,4 millions d'euros alors que celui d'Echirolles (35 000 habitants) est de 6,4 millions d'euros (divisé par 3 cette année). Toutes les collectivités connaissent des difficultés.

En 2011, la Commune s'est désendettée. Ce désendettement sera poursuivi en 2012 : l'investissement sera opéré avec une partie du produit de cession, une partie du FCTVA et par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Pour l'entretien du patrimoine : 2011 a été une année difficile. Nous avons connu des difficultés notamment sur la chauffe des bâtiments. Des efforts ont été fait en terme de chaufferie et de chaudière remplacées. Aujourd'hui, nous allons vers moins de difficultés tout en maintenant l'entretien.

Monsieur BODON l'a rappelé : une enveloppe conséquente sera consacrée à l'entretien des bâtiments car c'est essentiel afin qu'il coûte le moins possible à terme. L'effort nécessaire est aujourd'hui fait en direction d'un patrimoine qui vieillit et qui n'a peut-être pas assez connu d'entretien dans le passé.

Sur les nouveaux projets, ils sont nombreux. Des projets vont sortir. La Maison des Associations et de l'Économie Sociale et Solidaire : c'est faire en sorte que sur les micros créateurs et les micros employeurs que peuvent les associations soient favorisés par des financements de la MCAE (Métro Création d'Activité

Economique), de la DRCA (Direction Régionale au Commerce et à l'Artisanat), acteurs de la création d'activités. La Collectivité aura ainsi un bâtiment qui rayonnera sur son territoire mais également en direction du canton de Vif et du Vizillois. C'est la volonté de travailler dans l'intercommunalité : faire avec l'ensemble des partenaires.

Il est reproché d'avoir eu un comportement anormal avec les syndicats de la plateforme. Monsieur le Maire rappelle que dès lors que la Maison des Associations a été acquise, il a souhaité rencontrer l'organisation syndicale qui n'a pas répondu à son invitation. Ce qu'il constate par contre aujourd'hui, suite à la dernière rencontre avec le Comité d'entreprise, c'est une volonté de travailler de façon conjointe sur un projet qui permettra d'apporter à tous un bénéfice.

S'agissant du Centre bourg, des 120 Toises : c'est là aussi du foncier « Ville » accumulé, acheté certes avec pertinence.

Exemple le foncier 120 toises : il permet aujourd'hui de mener une opération et d'en avoir la maîtrise. Avoir la maîtrise foncière est essentielle. Monsieur le Maire renvoie à la parcelle qui est en face des papeteries. Elle ne connaît pas de développement mais des tentatives, sur lesquelles la ville n'a pas de contrôle.

Sur la zone sud, dès 2012, des permis de construire seront déposés qui permettront d'avoir à terme des locaux aménagés pour l'accueil d'entreprises sur notre commune car l'emploi est la première priorité des pontois. Il faut continuer à développer à la fois des petites et moyennes entreprises qui permettront à terme sans la prétention de vouloir résorber la chômage; de contribuer à permettre à un certain nombre de pontois de retourner vers l'emploi.

Sur le château d'Eau : il entend parler de projet démentiel. 25 000 € pour le Château d'Eau en 2012 sur un budget d'investissement de 5,4 millions d'euros n'est pas démentiel.

L'environnement doit bouger. Le parc Borel doit ainsi retrouver l'attractivité qu'il a perdue, dans l'intérêt des pontois.

Conclusion de ce budget : pas d'emprunt, désendettement, un effort de gestion qui permet d'avoir une épargne nette intéressante, une masse salariale qui diminue. Il remercie à ce sujet les interventions qui ont été faites sur la résorption de l'emploi, les reclassements, la mobilité interne pour tous les agents qui l'ont souhaité en 2008 et qui pourraient le souhaiter encore aujourd'hui.

Monsieur le Maire évoque le mouvement de grève du personnel il y a 15 jours qu'il n'a pas voulu casser car c'est un droit qu'il respecte. Des discussions se sont opérées qui ont abouti à la levée du préavis de grève par les organisations syndicales. Elles ont obtenu un certain nombre de réponses aux questions posées dans le cadre du dialogue social. En ce qui le concerne, il considère ce mouvement comme un événement qui a permis aux uns et aux autres de poser des questions et des revendications. Monsieur le Maire remercie les organisations syndicales pour la qualité de cette discussion. Pour sa part, il ne craint pas cette discussion car la responsabilité d'une organisation syndicale est l'intérêt des salariés. Il y a des zones de convergences, et il y a des zones de désaccord mais c'est normal.

Monsieur le Maire termine son intervention. Il indique que l'équilibre est rendu d'autant plus précaire pour 2012. Il a dans le cadre de la future élection présidentielle entendu une proposition qui l'inquiète : proposer 30 milliards de dépenses nouvelles pour les concitoyens financées par un financeur exclusif : les collectivités locales, les départements, les régions, les intercommunalités. C'est insoutenable. Les impacts sur la Commune seront réels et tant que les Collectivités n'auront pas une entente avec l'Etat sur ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas faire sera une difficulté.

Le Conseil Municipal devra dans les mois qui viennent examiner le compte administratif 2011. Ce sera un instant de vérité : celui de savoir si le budget 2011 a bien été exécuté et si la situation financière de la Commune est aussi catastrophique que certains veulent bien le dire.

Monsieur le Maire Il remercie de la qualité du débat et met ce budget aux voix.

Délibération adoptée à la majorité.

Nombres de votants (présents et représentés) : 32

POUR :	29	La Majorité + Mmes RODRIGUEZ, CEREZA, M BOUKERSI (pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin)
CONTRE :	2	MM. FARGE et DURAND
ABSTENTION(S) :	1	M DITACROUTE (pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
N'A PAS PRIS PART AU VOTE :	0	

DELIBERATION N° 5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des Commissions Municipales n° 4 «aménagement urbain » en date du 24 novembre et n° 1 Finances en date du 13 décembre 2011

Et sur proposition du Conseil d'exploitation de l'eau du 24 novembre 2011

Après en avoir délibéré,

VOTE le présent budget

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte le budget 2012 présenté par Monsieur le Maire, arrêté aux montants suivants :

budget annexe ' Régie de l'eau'

Chapitre		TOTAL BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 143 098,00
012	Charges de personnel	140 250,00
014	Atténuations de produits	177 600,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00
66	Charges financières	11 516,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
	Total opérations réelles	1 493 464,00
042	Opérations d'ordre	105 270,00
	Total opérations d'ordre	105 270,00
023	Virement à la section d'investissement	73 735,00
	Total Dépenses Fonctionnement	1 672 469,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
70	Produits des services	1 660 086,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00
	Total opérations réelles	1 670 086,00
042	Opérations d'ordre	2 383,00
	Total opérations d'ordre	2 383,00
	Total Recettes Fonctionnement	1 672 469,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitre		TOTAL BP
16	Remboursement des emprunts	20 502,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00
23	Immobilisations en cours	225 000,00
	Total opérations réelles	305 502,00
040	Opérations d'ordre	2 383,00
	Total opérations d'ordre	2 383,00
	Total Dépenses Investissement	307 885 ,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
16	Emprunts	128 880,00
	Total opérations réelles	128 880,00
040	Opérations d'ordre	105 270,,00
	Total opérations d'ordre	105270
021	Virement de la section de fonctionnement	73 735,00
	Total Recettes Investissement	307 885,00

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à la majorité.

Nombres de votants (présents et représentés) : 32

POUR :	30	La Majorité + Mmes RODRIGUEZ, CEREZA, M BOUKERSI (pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) + M DITACROUTE (pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
CONTRE :	0	
ABSTENTION(S) :	2	MM. FARGE et DURAND
N'A PAS PRIS PART AU VOTE :	0	

DELIBERATION N° 6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 1 Finances en date du 13 décembre 2011

Après en avoir délibéré,

VOTE le présent budget

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte le budget 2012 présenté par Monsieur le Maire, arrêté aux montants suivants :

budget annexe « Régie de transport »

Chapitres	BP
-----------	----

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

011	Charges à caractère général	22 107,00
012	Charges de personnel	90 000,00
66	Charges financières	2 281 00
	Total opérations réelles	114 388,00
042	Opérations d'ordre	18 262,00
	Total opérations d'ordre	18 262,00
023	Virement à la section d'investissement	8 850,00
	Total Dépenses Fonctionnement	141 500,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

70	Produits des services	20 000,00
74	Dotations, subventions et participations	121 500,00
	Total opérations réelles	141 500,00
	Total Recettes Fonctionnement	141 500,00

Chapitres	BP	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
16	Emprunts	17 702,00
21	Immobilisations corporelles	9 410,00
	Total opérations réelles	27 112,00
	Total Dépenses Investissement	27 112,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
040	Opérations d'ordre	18 262,00
	Total opérations d'ordre	18 262,00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 850,00
	Total Recettes Investissement	27 112,00

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune vient de se rendre acquéreur d'un nouveau bus pour le service public et la régie de transports dans l'objectif de maintenir un patrimoine et pour assurer la sécurité du transport des enfants.

En réponse à **Monsieur DITACROUTE**, Monsieur BODON précise que le coût du bus est de 96 926 €.

Monsieur BOUKERSI en profite pour rappeler qu'il n'a pas eu de réponse à la question posée lors du dernier conseil municipal. Il la renouvelle ce soir à savoir comment le calcul de la prestation versée sur le budget de la régie de transport a été fait suite à la fin de la DSP avec le CCES, la reprise d'Alfa 3 A qui n'assure plus les 11 / 14 ans.

Délibération adoptée à la majorité.

Nombres de votants (présents et représentés) : 32

POUR :	30	La Majorité + Mmes RODRIGUEZ, CEREZA, M BOUKERSI (pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) + M DITACROUTE (pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
CONTRE :	0	
ABSTENTION(S) :	2	MM. FARGE et DURAND
N'A PAS PRIS PART AU VOTE :	0	

DELIBERATION N° 7 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 1 Finances en date du 13 décembre 2011

Après en avoir délibéré,

VOTE le présent budget

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte le budget 2012 présenté par Monsieur le Maire, arrêté aux montants suivants :

Budget annexe « locaux aménagés »

Chapitres		TOTAL BP
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
011	Charges à caractère général	25 000,00
	Total opérations réelles	25 000,00
042	Opérations d'ordre	25 284,00
	Total opérations d'ordre	25 284,00
023	Virement à la section d'investissement	31 823,00
	Total Dépenses Fonctionnement	82 107,00

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	
70	Produits des services	80 445,00
	Total opérations réelles	80 445,00
042	Opérations d'ordre	1 662,00
	Total opérations d'ordre	1 662,00
	Total Recettes Fonctionnement	82 107,00

Chapitres		TOTAL BP
	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
21	Immobilisations corporelles	126 445,00
	Total opérations réelles	126 445,00
040	Opérations d'ordre	1 662,00
	Total opérations d'ordre	1 662,00
	Total Dépenses Investissement	128 107,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	
16	Emprunts	71 000,00
	Total opérations réelles	71 000,00
040	Opérations d'ordre	25 284,00
	Total opérations d'ordre	25 284,00
021	Virement de la section de fonctionnement	31 823,00
	Total Recettes Investissement	128 107,00

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité.

Nombres de votants (présents et représentés) : 32

POUR :	30	La Majorité + Mmes RODRIGUEZ, CEREZA, M BOUKERSI (pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) + M DITACROUTE (pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
CONTRE : 0	0	
ABSTENTION(S) :	0	
N'A PAS PRIS PART AU VOTE : 0	2	MM. FARGE et DURAND

DELIBERATION N° 8 : MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES DES ACTIVITÉS ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT, LES CRÈCHES ET LES MULTI-ACCUEILS - APPROBATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

A compter du 1er janvier 2012, les activités annexes de l'enseignement et les prestations de garde de la petite enfance feront l'objet d'une facturation mensuelle unique par famille regroupant l'ensemble des prestations.

Pour offrir de nouvelles possibilités aux usagers en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, CB, CESU), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique.

Il supprime pour l'abonné les risques d'impayés. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date choisie, et accélère l'encaissement des produits locaux. La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier annexé à la présente délibération.

Le prélèvement donne lieu, de manière systématique, à la perception d'une commission interbancaire de 0,122 € H.T. par prélèvement présenté et de 0,762 € H.T. par prélèvement rejeté.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'offrir aux familles un nouveau mode de paiement facilitant leurs démarches administratives et réduisant le risque d'impayés

VU le projet de règlement intérieur des prélèvements automatiques,

VU l'avis favorable de M. le Trésorier principal de VIF

VU l'avis de la Commission Municipale n°1 en date du 13 décembre 2011

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE

- d'approuver le règlement financier régissant le recouvrement des factures des activités annexes de l'enseignement et de la petite enfance
- d'imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur le Budget principal de la ville, article 627 "services bancaires et assimilés".

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 9 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE SITPI POUR L'ÉDITION ET LA MISE SOUS PLI DES FACTURES FAMILLES POUR UNE DURÉE DE 3 ANS

A compter du 1er janvier 2012, les activités annexes de l'enseignement et les services de la petite enfance feront l'objet d'une facturation mensuelle unique regroupée par famille. L'édition et la mise sous pli des factures devra être exécutée dans un délai court après l'échéance du mois écoulé de manière à les envoyer rapidement aux familles.

Le volume moyen est estimé à 700 factures par mois, soit environ 8000 factures annuelles, il est donc nécessaire d'automatiser cette tâche.

Le SITPI possède le savoir-faire et les outils nécessaires pour effectuer ce travail dans les délais souhaités.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à passer une convention pour 3 ans avec le SITPI, de manière à lui confier l'édition et la mise sous pli des factures familles, celles-ci resteront affranchies par la ville de Pont de Claix.

Cette prestation sera tarifée 0,22 centimes TTC par pli et fera l'objet d'une facturation semestrielle.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'automatiser l'édition et la mise sous pli des factures familles

VU le projet de convention entre la ville et le SITPI, annexé à la présente délibération

VU l'avis de la Commission Municipale n°1 en date du 13 décembre 2011

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE d'autoriser M. le Maire à passer une convention pour 3 ans avec le Sitpi, pour lui confier l'édition et la mise sous pli des factures familles et ce, à compter du 1er janvier 2012.

DIT que les crédits seront inscrits sur le Budget principal de la ville au compte 6228/020

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

<p align="center">RÉGIES DE L'EAU ET DES TRANSPORTS</p>
--

<p align="center">Rapporteur : M. BODON – Maire-Adjoint</p>

DELIBERATION N° 10 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU – ANNÉE 2012

Afin de tenir compte des charges d'exploitation de la Régie de l'Eau, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de :

- 6 % sur la vente du prix du mètre cube d'eau,
- 6 % sur la location des compteurs de diamètres 15 mm à 150 mm,
- 6 % sur les frais d'entretien de branchement et de compteur.

Les tarifs applicables pour l'année 2012 seront les suivants :

	Rappel des tarifs 2009	Rappel des tarifs 2010	Rappel des tarifs 2011	Tarifs HT 2012
Prix du m³ d'eau	0,7905	0,7905	0,8300	0.8798
Tarifs abonnement annuel :				9.13
Compteur 15 mm	8,20	8,20	8,61	
Compteur 20 mm	10,51	10,51	11,04	11.70
Compteur 30 mm	18,53	18,53	19,46	20.63
Compteur 40 mm	29,53	29,53	31,01	32.87
Compteur 50 mm	32,98	32,98	65,96	69.92
Compteur 60 mm	46,96	46,96	93,92	99.56
Compteur 80 mm	53,24	53,24	106,48	112.87
Compteur 100 mm	54,98	54,98	109,96	116.56
Compteur 150 mm	59,69	59,69	119,38	126.54
Compteur 50 mm combiné	94,40	94,40	94,40	100.06
Compteur 60 mm combiné	99,90	99,90	188,80	200.13
Compteur 80 mm combiné	131,16	131,16	262,32	278.06
Compteur 100 mm combiné	169,65	169,65	339,30	359.66
Compteur 150 mm combiné	460,43	460,43	920,86	976.11
Frais entretien branchement et compteur	3,10	3,10	3,26	3.46

Dont la facturation se fera à raison de 1/12ème par mois d'utilisation du compteur

RAPPEL : de 2009 à 2010, les tarifs ont été maintenus sans augmentation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des Commissions Municipales n° 4 «aménagement urbain » en date du 24 novembre et n° 1 Finances en date du 13 décembre 2011

Et sur proposition du Conseil d'exploitation de l'eau du 24 novembre 2011

Après en avoir entendu cet exposé,

DECIDE de retenir cette proposition avec mise en application au 1er janvier 2012.

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire passe la parole à **Madame RODRIGUEZ** qui souligne que cette délibération a été longuement débattue à la commission des finances. Il a été notamment dit qu'il serait judicieux qu'en Conseil Municipal, des précisions soient apportées en terme de coût sur ce que représente cette augmentation de 6% alors que la Commune a les réseaux les mieux entretenus, où les fuites sont moindre. Pour maintenir cette qualité, il faut donner les moyens à la régie de l'Eau de fonctionner.

Par ailleurs, les membres de la Commission ont également proposé de réfléchir à des augmentations plus maîtrisées, anticipées donc si possible annuelles plutôt que 6 % d'un coup.

Monsieur BODON en réponse indique qu'effectivement le prix de l'eau n'a pas subi d'augmentation depuis 2 ans alors que le SIERG l'a augmenté à hauteur de 3,5 %. Il souligne qu'une enveloppe budgétaire conséquente a permis pendant plusieurs exercices de faire des travaux. Cette situation n'est plus possible aujourd'hui compte tenu des difficultés budgétaires. Ainsi, la partie versée du fonctionnement à l'investissement n'est plus que de 73 000 € ce qui oblige à avoir recours à l'emprunt (128 000 €) pour financer l'investissement.

Monsieur BOUKERSI pour sa part a fait un calcul. Si l'on considère le cas d'une famille de 4 enfants avec une consommation annuelle d'environ 120 m², l'augmentation de 6 % représente une hausse de la facture de 15 à 18 € soit indique Monsieur BODON, une hausse de 5 centimes du m³.

Monsieur TOSCANO donne des précisions pour expliquer l'augmentation du SIERG :

- les consommations d'eau ont diminué. Conséquence : le prix de l'eau augmente puisque les charges fixes restent les mêmes. Plus on est économe, moins l'on est récompensé.
- le SIERG a perdu le marché du campus universitaire il y a 2 ans qui avait une énorme consommation ce qui fait que les tarifs augmentent.

La Commune a un des réseaux les plus performants avec un ratio de 0,90, un ration exceptionnel comparé aux communes proches qui ont un ration de 0,50.

Monsieur le Maire rejoint les propos qu'il vient d'entendre. Plus on est vertueux, plus les contribuables payent. Plus on consomme d'eau, plus on préserve la ressource et plus le contribuable doit la payer. C'est ainsi que se construisent les budgets de l'Eau. Il faudrait une réforme de la question de l'eau afin qu'elle soit considérée comme une matière première au main du service public et qu'il ne puisse plus y avoir de spéculations et d'argent sur son compte.

Monsieur le Maire ajoute qu'une discussion est en cours sur l'agglomération grenobloise pour créer une structure unique de l'eau, vieux débat dans l'agglomération. Messieurs TOSCANO et BODON qui siègent au SIERG suivent ce dossier de très près. Il faut être attentif à ce dossier : la création d'un grand service public de l'eau pourquoi pas ? mais à condition que cela ne se traduise pas par une augmentation du tarif pour les pontois comme pour les usagers des autres Communes qui auraient été les moins consommateurs.

Monsieur le Maire donne l'exemple du transfert de compétence de la collecte des ordures ménagères où certaines communes ont bien joué le jeu et où d'autres ont été moins respectueuses. Conséquence : Pont de Claix a dû financer pour ces communes alors même qu'elle avait été honnête sur ce qu'elle avait transféré à l'époque. Il faut donc faire preuve de prudence si un service public de l'eau est créé.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 11 : FIXATION DES TARIFS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE DE L'EAU – ANNÉE 2012

Afin de tenir compte des charges d'exploitation de la Régie de l'Eau et du Règlement du Service, Monsieur le Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal de voter le prix des tarifs liés au fonctionnement de la Régie de l'Eau qui seront applicables pour l'année 2012 en maintenant les tarifs 2011 comme suit :

PRESTATIONS

PRESTATIONS	PRIX HT
Dépose du compteur <i>suite à la résiliation d'abonnement – fermeture branchement</i>	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 23,12 €
Pose de compteur <i>Abonnement et ouverture branchement</i>	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 23,12 €
Fermeture et ouverture robinet de branchement pour travaux sur installations privées (un déplacement)	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 23,12 €
Relève de compteur exceptionnelle	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 15,41 €
Etalonnage compteur <i>Diamètre 15.20</i>	COUT ETALONNAGE + M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 74.04 €
Rupture de plombage , caches....	<i>Article 13 du règlement:</i> 3 fois le volume d'eau de la moyenne des deux années précédentes ou à défaut trois fois une consommation estimée conformément à l'article 5 de l'annexe 2*
Piquage avant compteur	<i>Article 13 du règlement:</i> 3 fois le volume d'eau de la moyenne des deux années précédentes ou à défaut trois fois une consommation estimée conformément à l'article 5 de l'annexe 2*
Intervention non autorisée (vannes – robinets)	<i>Article 26 du règlement:</i> 5 fois le tarif de fermeture et d'ouverture de branchement SOIT 115,60€

ECHANGE DE COMPTEURS GELES ET DETERIORES

Diamètre compteur	Prix unitaire Compteur	Forfait déplacement	MO = Tarif horaire x Temps passé	Tarif HT 2012
15	40,18	7,70	15,41 x 0,5 = 7,70	55,58
20	47,70	7,70	15,41 x 0,5 = 7,70	63,10
30	128,64	7,70	15,41 x 0,5 = 7,70	144,04
40	212,44	7,70	15,41 x 1 = 15,41	235,55
50	287,20	7,70	15,41 x 2 = 30,82	325,72
60	529,28	7,70	15,41 x 2,5 = 38,53	575,51
80	945,41	7,70	15,41 x 4 = 61,64	1 014,75
100	1 222,66	7,70	15,41 x 5 = 77,05	1 307,41

ETALONNAGE DE COMPTEURS

Etalonnages compteurs filetés :	Montant HT en Euros Tarif net = unitaire HT + TVA 5,5 %
Diamètre 12 – 15 - 20 mm	50,91
Diamètre 25 – 30 – 40 mm	65,45
Diamètre 50 mm	138,50

Etalonnages compteurs à brides :	Montant HT en Euros Tarif net = unitaire HT + TVA 5,5 %
Diamètre 40 – 50 – 60 mm	166,20
Diamètre 80 – 100 mm	277,00

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des Commissions Municipales n° 4 «aménagement urbain » en date du 24 novembre et n° 1 Finances en date du 13 décembre 2011

Et sur proposition du Conseil d'exploitation de l'eau du 24 novembre 2011

Après en avoir entendu cet exposé,

DECIDE de retenir cette proposition avec mise en application au 1er janvier 2012.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 12 : VERSEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE POUR L'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA RÉGIE DE TRANSPORTS – ANNÉE 2012

VU le fonctionnement de la Régie de Transports Municipale,

ATTENDU que la Ville de Pont de Claix utilise régulièrement les véhicules affectés à la Régie de Transports, pour :

- le transport des enfants dans le cadre des activités scolaires et périscolaires
- le transport des personnes âgées dans le cadre des activités municipales
- divers transports ponctuels organisés à sa demande,

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission Municipale n° 4 « aménagement urbain » du 24 novembre 2011 et n° 1 « finances » du 13 décembre 2011

DECIDE

De verser une prestation de service sur le Budget de la Régie de Transports, d'un montant de 120 000 euros pour l'année 2012 (identique à l'année 2011).

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

Aménagement urbain

Rapporteur : M. BODON – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 13 : VENTE DU BÂTIMENT PUBLIC DÉNOMMÉ "MAISON DES SPORTS"

Monsieur le Maire-Adjoint informe l'assemblée que la Ville est propriétaire d'un tènement situé 5, cours Saint André à PONT DE CLAIX, composé de la parcelle AH N° 458 de 134 m² sur laquelle est implanté un bâtiment public dénommé « MAISON DES SPORTS ».

Vu la vacance actuelle de ce bien, la Municipalité a souhaité procéder à sa vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi N° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à la loi Solidarité et Renouveau Urbain

VU la loi N° 96-142 du 21 Février 1996 relative à la partie législative du C.G.C.T. modifiée par l'ordonnance N° 2006-460 du 21 avril 2006 qui stipule l'obligation pour l'organe délibérant de motiver les conditions de vente d'immeubles ou de droits réels immobiliers, au vu de l'avis du Service des Domaines

VU l'avis du Service des Domaines en date du 8 juillet 2011 fixant le prix de vente à 450 000 €

APRES avoir entendu cet exposé,

APRES en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à retirer du patrimoine public communal l'équipement public dénommé « MAISON DES SPORTS »

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en vente du bien susvisé aux conditions suivantes, à savoir :

- publicité dans des journaux d'audience locale disposant d'une rubrique spécialisée dans les transactions immobilières
- informations des conditions de la vente aux agences immobilières implantées sur la commune
- mise à prix fixée sur la base de l'avis du Service des Domaines
- dépôt des offres avec proposition de prix sous pli recommandé avec accusé de réception en Mairie – Service Urbanisme
- paiement de 10 % au notaire le jour de la signature du compromis
- le solde au comptant le jour de la signature de l'acte authentique
- fixation d'une date limite de réception des offres environ 30 jours après le début de la publicité
- ouverture des offres par devant une commission d'attribution composée d'élus, de techniciens, du notaire et d'un huissier
- vente au plus offrant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Observations des groupes politiques :

En réponse à **Monsieur DITACROUTE** qui s'interroge sur la différence de montant qui apparaît dans cette délibération (450 000 €) et le montant inscrit au budget primitif (300 000 €), **Monsieur le Maire** souligne que la Municipalité est prudente et qu'il n'est pas nécessaire de gonfler les recettes.

Délibération adoptée à la majorité.

Nombres de votants (présents et représentés) : 32

POUR :	30	La Majorité + Mmes RODRIGUEZ, CEREZA, M BOUKERSI (pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin) + M DITACROUTE (pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix),
CONTRE :	2	MM. FARGE et DURAND
ABSTENTION(S) :	0	
N'A PAS PRIS PART AU VOTE :	0	

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. FERRARI – Maire

DELIBERATION N° 14 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES – AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune, de procéder après avis du Comité technique paritaire, à la suppression et à la création des postes suivants :

Suppressions	N° du poste	Créations
CABINET DU MAIRE		
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, fonction médiation canine, régisseur droits des marchés	215,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'agent de maîtrise, fonction médiation canine, régisseur droits des marchés
Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade Brigadier de police municipale	247,11	Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade Brigadier chef principal
Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade gardien de police municipale	246,11	Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade Brigadier de police municipale

Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade gardien de police municipale	262,11	Un poste de la filière police municipale, catégorie C, grade Brigadier de police municipale
PÔLE MOYENS GENERAUX		
Un poste de la filière sociale, de catégorie A, grade de conseiller socio éducatif, fonction Adjoint au chef de pôle et Directrice des Ressources humaines	116,11	Un poste de la filière administrative, de catégorie A, grade d'attaché, fonction Adjoint au chef de pôle et Directrice des Ressources humaines
Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur principal responsable de l'administration du pôle gestion du courrier, accueil standard	310,11	Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur chef responsable de l'administration du pôle gestion du courrier, accueil standard
Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur fonction assistante adjoint au chef de pôle	26,11	Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur principal fonction assistante adjoint au chef de pôle
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe aux ressources humaines	213,11	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe aux ressources humaines
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service finances	218,11	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe au service finances
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service entretien	206,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service entretien
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service entretien	102,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service entretien
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service entretien	106,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service entretien
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service entretien	111,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service entretien
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service entretien	99,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service entretien

Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service entretien	208,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service entretien
Un poste de la filière technique, catégorie B, grade de technicien supérieur au service informatique	219-11	Un poste de la filière technique, catégorie B ou C, grade de technicien ou d'adjoint technique au service informatique
PÔLE AMENAGEMENT & CADRE DE VIE		
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au cadre de vie, fonction chef d'équipe espaces verts	293,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'agent de maîtrise au cadre de vie, fonction chef d'équipe espaces verts
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'agent de maîtrise principal au cadre de vie, fonction chef de service	292,11	Un poste de la filière technique, catégorie B, grade de technicien principal de 2ème classe au cadre de vie, fonction chef de service
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à l'administration du pôle	157,11	Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur à l'administration du pôle
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service logistique	60,11	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe au service logistique
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 2ème classe, au service cadre de vie	117,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service cadre de vie
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service infrastructure	187,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service infrastructure
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service infrastructure	240,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service infrastructure
PÔLE SOLIDARITE & VIE DE LA CITE		
Un poste de la filière sociale éducative de catégorie C, grade d'auxiliaire puéricultrice principal de 1ère classe au multi accueil Jean Moulin	433,11	Un poste de la filière sociale éducative de catégorie B, grade d'éducateur de jeunes enfants au multi accueil Jean Moulin
Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur chef responsable de l'administration et des finances du pôle	313,11	Un poste de la filière administrative, catégorie A, grade d'attaché responsable de l'administration et des finances du pôle

Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur principal responsable de l'administration et de l'animation au centre aquatique Flottibulle	258,11	Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur chef responsable de l'administration et de l'animation au centre aquatique Flottibulle
Un poste de la filière animation, catégorie B, grade d'animateur principal de 2ème classe fonction chef de service enfance/jeunesse	199,11	Un poste de la filière animation, catégorie B, grade d'animateur principal de 1ère classe fonction chef de service enfance/jeunesse
Un poste de la filière animation, catégorie B, grade d'animateur fonction chef de service affaires scolaires et périscolaire	55,11	Un poste de la filière animation, catégorie B, grade d'animateur principal de 2ème classe fonction chef de service affaires scolaires et périscolaire
Un poste de la filière sportive, catégorie B, grade d'éducateur territorial principal de 2ème classe, fonction chef de bassin	28,11	Un poste de la filière sportive, catégorie B, grade d'éducateur territorial principal de 1ère classe, fonction chef de bassin
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe à la Maison de l'Habitant	429,11	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe à la Maison de l'Habitant
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service des sports	280,11	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe au service des sports
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service enfance/jeunesse/sport	286,11	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe au service enfance/jeunesse/sport
Un poste de la filière sportive, catégorie C, grade d'opérateur des APS au sport	283,11	Un poste de la filière sportive, catégorie C, grade d'opérateur qualifié des APS au sport
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à la Crèche collective Françoise Dolto	356,11	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à la Crèche collective Françoise Dolto
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, au service insertion	97,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au service insertion
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique 1ère classe, à la bibliothèque	287,11	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à la bibliothèque
	À numéroté	Un poste de la filière sportive ou administrative, catégorie A, grade de conseiller des APS ou d'attaché fonction directeur des sports

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

DECIDE la suppression et création des postes ci-dessus.

DIT que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 111 et suivants.

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire passe la parole à **Madame RODRIGUEZ** qui apprécie cette délibération en tant que syndicaliste qui soutient le déroulement de carrière du personnel.

Monsieur DURAND pour sa part à une remarque à formuler. Il constate la création d'un poste de directeur du service des sports. Il est vrai que ce poste est devenu nécessaire et qu'il répond à un besoin d'un service en souffrance depuis quelques mois.

Ce n'est pas l'avis partagé par Monsieur le Maire qui explique la raison de cette création. Nous avons un Adjoint au chef de Pôle (Monsieur BRAGER, responsable de la petite enfance, enfance jeunesse, scolaire et sport). Il le remercie d'ailleurs de son travail mené au sein de la collectivité. Ce dernier quitte la Commune pour des raisons familiales, recruté sur un poste identique près d'Annecy au niveau intercommunal.

Il a été nécessaire de créer le poste de directeur des postes. Pourquoi ? Dans le parcours de Monsieur BRAGER, il avait été recruté sur ce poste compte tenu de ses compétences en matière d'enfance, petite enfance, éducation mais il était également Directeur des sports avant de venir à Pont de Claix. Il remplissait donc l'ensemble des conditions. Or, aujourd'hui dans les réflexions menées sur son remplacement, il ne semble pas à l'heure actuelle dans le cadre de la personne qui le remplacerait en interne que cette dernière puisse porter cette mission de direction des sports. Donc le poste est ouvert.

Pas d'autres observations. Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame GRILLET, Maire-Adjointe à l'éducation populaire

DELIBERATION N° 15 : RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ASSURER LES DIFFÉRENTES MISSIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Madame GRILLET rappelle les délibérations du 9 octobre 2008, du 25 juin 2009, du 17 décembre 2009 et du 16 décembre 2010 portant sur la nécessité de recruter pendant l'année, du personnel non enseignant, pour assurer des interventions dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative (DRE) mis en place pour les élèves concernés.

Ces personnels assurent, soit des interventions d'accompagnement individuel pour des enfants rencontrant des difficultés diverses liées à la scolarité, à la santé ou autre problématique identifiée ne pouvant pas (ou insuffisamment) être prises en compte par le droit commun, soit pour les « ateliers langagiers » concernant les élèves des maternelles et des CP.

Monsieur le Maire précise que pour assurer ces missions temporaires, il est nécessaire de créer des postes non permanents pour des agents non-titulaires de la fonction publique :

- 1 poste à mi temps sur 12 mois à compter du 1er janvier 2012, pour assurer les fonctions de « référent de parcours ». L'intéressé(e) percevra une rémunération se référant à l'indice majoré 319.

- le volume global annuel de 1270h, nécessaires à l'encadrement des ateliers collectifs et à l'accompagnement individuel, seront répartis en fonction des besoins sur des agents non titulaires faisant fonction d'animateur et rémunérés sur l'indice majoré 325.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir ces propositions pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

DIT que cette dépense est inscrite au budget, articles 64131 et suivants.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame CHEMERY, Conseillère Municipale déléguée à l'Etat Civil –
formalités administratives

DELIBERATION N° 16 : RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Madame CHEMERY rappelle les dispositions relatives au recensement de la population (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002, décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, décret n° 2003-561).

Les communes de 10 000 habitants et plus sont recensées tous les ans par sondage auprès d'un échantillon d'adresses.

La commune est responsable du recrutement, de la formation et de la nomination des agents recenseurs, ainsi que de leur rémunération.

L'enquête de recensement sur PONT-de-CLAIX (401 logements concernés, 74 adresses) nécessite le recrutement de deux agents recenseurs à temps plein du 19 janvier 2012 au 25 février 2012. Ces agents auront à effectuer préalablement une journée de reconnaissance et devront suivre une formation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de recruter temporairement pendant les périodes indiquées ci-dessus, deux agents recenseurs à temps plein, NIVEAU BAC, possédant le permis B

- de les rémunérer sur la grille d'adjoint administratif de 2ème classe (échelle 3), forfaitairement sur la valeur mensuelle de l'indice brut 298, indice déterminé de façon à prendre en compte la réalisation de l'enquête, les frais de déplacement et éventuellement de téléphone.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget, articles 64 131 et suivants.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 17 : ADHÉSION AU CONTRAT CADRE MUTUALISÉ D'ACTION SOCIALE AU PROFIT DU PERSONNEL TERRITORIAL MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire, agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1er janvier 2012, la Commune de Pont de Claix adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents de la Commune d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins. La durée du contrat est de 4 ans avec un effet au 1er janvier 2012. Le contrat peut être prolongé d'une année.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25
- Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,
- Vu la délibération n° 8 du 3 juin 2010 par laquelle le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion de l'Isère pour négocier un contrat cadre de protection sociale du personnel territorial ouvert à adhésion facultative,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE d'adhérer au contrat cadre mutualisé d'action sociale du Centre de Gestion de l'Isère au profit du personnel territorial de la Commune pour les 3 lots proposés et ce, à compter du 1er janvier 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire avant de passer la parole aux groupes politiques rappelle ce dossier.

Le Conseil Municipal a été sollicité en juin 2010 pour répondre via le centre de gestion à une offre groupée et le Conseil Municipal avait voté favorablement. Certaines communes ont depuis répondu auprès du Centre de gestion et ont mis en œuvre depuis le 1er janvier 2010 le contrat cadre qui est soumis ce soir.

La Municipalité a mis un an pour analyser les offres. C'est une question importante qui traite de la question de la mutuelle, de la prévoyance et de la garantie du maintien de salaires des agents de la collectivité et nous avons à délibérer avant le 31 décembre de cette année pour l'adhésion ou pas au contrat.

Monsieur le Maire liste les 3 éléments :

– Lot n° 1 : la complémentaire santé. Aujourd'hui, c'est un vrai avantage pour les agents de la collectivité si la ville s'affilie au contrat de groupe.

Aujourd'hui, nous avons 70 agents qui ont un contrat avec la MIFCT avec un taux d'aide de la Ville de 20 % environ. Le centre de gestion propose aux agents de pouvoir adhérer soit à une mutuelle soit à l'une des deux assurances privées qui répondent aux mêmes conditions. Ce qui entraînera une diminution en moyenne de 50 % pour les agents par rapport à l'offre MIFCT existante (date d'affiliation au 1er janvier 2012).

Quelque soit les âges et quelque soit la couverture. Mais ces agents auront le libre choix et ceux qui sont à la MIFCT pourront y rester avec le même taux d'aide.

– Lot n° 2 : garantie maintien de salaire. Un seul opérateur privé a répondu. Il s'agit de PROBTP.

Dans la collectivité, nous avons 200 agents qui sont à la MGP aidés à 20 % également par la Ville. La nouvelle proposition est meilleure. Elle permet une meilleure couverture des agents sur cette garantie maintien de salaire, importante pour les agents en situation particulière. Idem que pour la complémentaire santé : ceux qui veulent rester avec la MGP pourront le faire.

Dans ces cas là, la date d'affiliation sera au 1er juillet 2012, et donc les agents auront ainsi du 1er juillet au 31 décembre 2012 pour adhérer librement. A noter également : ils pourront adhérer sans questionnaire de santé. Ce qui ne sera pas forcément potentiellement le cas a posteriori.

– Lot n° 3 : la prévoyance qui n'est pas une garantie proposée par la Commune pour le moment. Une question importante. Les agents pourront y adhérer s'ils le souhaitent.

Un débat a eu lieu en CTP informé de cette question. Et les représentants du personnel ont largement questionné dans l'intérêt des agents. La question des couvertures, celle du taux de cotisation ont fortement intéressé les représentants du personnel. Et les conséquences pour les agents qui souhaiteraient rester sur le régime actuel.

Nous avons donc un système souple qui permettra aux agents de réfléchir à ce qui est le plus intéressant pour eux sans être en concurrence déloyale avec le système mutualiste existant.

Madame RODRIGUEZ souhaite intervenir sur cette question. Elle évoque le décret du 10 novembre 2011, qui permet, voire oblige les employeurs du privé comme du public à participer à la complémentaire santé, à la garantie de maintien du salaire et à la protection sociale en générale.

Ce décret a été pensé par les ministères en place aujourd'hui pour protéger les agents mais aussi pour couvrir un marché qui est celui de la santé.

Dirigeante d'une organisation syndicale à la CGT et qui porte complètement un autre regard sur l'ouverture à ces contrats là, elle s'interroge sur la labellisation ou le conventionnement qui pour ce dernier fait appel à un appel d'offres et le moins disant répond.

Par ailleurs, il lui semble étrange de voir apparaître dans la fonction publique des assurances du bâtiment.

Pour sa part, elle serait plutôt favorable à la labellisation car ces organismes ou mutuelles prévoient des critères sociaux qu'on ne retrouve pas dans le conventionnement. C'est donc un vrai débat sur le devenir des mutuelles.

Enfin, il y a un avis à demander au CTP qui doit se positionner sur le mode labellisation ou conventionnement. Compte tenu que les communes ont jusqu'en 2013 pour appliquer le décret, il serait judicieux de se donner plus de temps car il est important de préserver le monde mutualiste.

En réponse, **Monsieur le Maire** partage ce qui vient d'être dit sur la défense du système mutualiste. Mais, nous avons aujourd'hui l'offre faite par le Centre de Gestion et l'application du décret du 10 novembre 2011 qui a mis 4 ans pour sortir.

Il est évident que lorsque la commune sera amenée à se poser la question de l'application de ce décret, le CTP sera sollicité pour avis et ensuite la discussion portée en conseil municipal sur le système d'affiliation. Pour l'heure, l'offre du Centre de gestion est assez souple pour les 6 premiers mois de l'année 2012 ce qui permettra par ailleurs au service des ressources humaines de répondre aux interrogations. Avec le Centre de Gestion également, il sera possible d'étudier au cas par cas ce que cela implique pour chaque agent et quel est le meilleur choix.

Madame RODRIGUEZ ajoute que l'application du décret aura des conséquences budgétaires. Car si application, ce ne sont plus les mutuelles qui seront financées mais l'agent individuellement d'où l'importance d'instaurer le dialogue social et la participation de l'employeur concernera la protection sociale toute confondue (complémentaire, maintien de salaire et prévoyance). Il faut aussi être attentif à l'ouverture au marché financier de la santé qui n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire pour conclure reconnaît la complexité du débat. Il a souhaité que le Conseil Municipal ainsi que les agents soient éclairés sur cette question. Il faudra y revenir lorsque nécessaire.

Délibération adoptée à la majorité.

Nombres de votants (présents et représentés) : 32

POUR :	27	La Majorité + M DITACROUTE (pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
CONTRE :	0	
ABSTENTION(S) :	5	Mmes RODRIGUEZ, CEREZA, M BOUKERSI (pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin), MM. FARGE et DURAND
N'A PAS PRIS PART AU VOTE :	0	

EMPLOI ÉCONOMIE INSERTION

Rapporteur : M. HISSETTE – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 18 : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / ASSOCIATION MARIANNE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2012 – BUDGET VILLE 2012

Monsieur le Maire adjoint informe que la ville souhaite maintenir son partenariat avec l'association « Marianne » afin d'accompagner la politique d'insertion du territoire.

Ce partenariat est formalisé à travers une convention et un soutien financier.

Monsieur le Maire-Adjoint propose de poursuivre ce partenariat par la signature d'une convention pour l'année 2012 qui en fixe les modalités (objectifs, montant, conditions et contrôle de l'emploi de cette subvention) et d'octroyer un soutien financier de 38000 €.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de convention pour l'année 2012

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 24 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention à l'Association « Marianne » pour l'année 2012 de 38 000 € afin de l'aider à mener à bien son travail d'insertion des publics en difficulté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

DIT que la Ville versera 70 % de sa participation financière à la signature de la convention et le solde dès que l'association « Marianne » aura fourni ses comptes certifiés de l'année 2011.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 19 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION D'INSERTION « AMAFI » – VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2012 POUR LE CHANTIER ARCHE AUX JOUETS ET POUR LE CHANTIER VALORI'PAIN

Monsieur le Maire-Adjoint informe que la ville souhaite maintenir son partenariat avec l'association « Amafi » afin d'accompagner la politique d'insertion du territoire.

Ce partenariat est formalisé à travers une convention et un soutien financier.

L'Association « Amafi » mène des actions en direction des publics en difficulté d'insertion sociale et économique. Elle se décline en deux chantiers :

- L'Arche aux jouets, avec une démarche de fabrication de jeux et jouets et de réalisation de travaux de menuiserie sur mesure.
- Valori'pain, avec une démarche humanitaire à partir de la récupération, le recyclage et la vente de pain.

Monsieur le Maire-Adjoint propose de poursuivre ce partenariat par la signature d'une convention pour l'année 2012 qui en fixe les modalités (objectifs, montant, conditions et contrôle de l'emploi de cette subvention) et d'octroyer un soutien financier se décomposant comme suit :

- Pour le chantier d'insertion l'Arche aux Jouets : 5 000 €
- Pour le chantier « Valori'pain » : 16 000 €

Soit un total de 21 000 €.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de convention pour l'année 2012

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 24 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention à l'Association « Amafi » pour l'année 2012 : de 5 000 € pour le chantier Arche aux Jouets et une subvention de 16 000 € pour le chantier Valori'pain, afin de l'aider à mener à bien son travail d'insertion des publics en difficulté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

DIT que la Ville versera 70 % de sa participation financière à la signature de la convention et le solde dès que l'AMAFI aura fourni ses comptes certifiés de l'année 2011.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 20 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA FOURMI – VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2012

Monsieur le Maire-Adjoint informe que la ville souhaite maintenir son partenariat avec l'association afin d'accompagner la politique d'insertion du territoire.

Ce partenariat est formalisé à travers une convention et un soutien financier.

L'Association « La Fourmi » mène des actions d'insertion à travers l'accueil de demandeurs d'emploi en vue de l'embauche auprès de personnes physiques ou morales.

Monsieur le Maire-Adjoint propose de poursuivre ce partenariat par la signature d'une convention pour l'année 2012 qui en fixe les modalités (objectifs, montant, conditions et contrôle de l'emploi de cette subvention) et d'octroyer un soutien financier d'un montant de 3 500 €.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de convention pour l'année 2012

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 24 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 3 500 € à l'Association « La Fourmi » pour l'année 2012 afin de l'aider à mener à bien son travail d'insertion des publics en difficulté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

DIT que la Ville versera sa participation financière dès la signature de la convention.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 21 : CONVENTION VILLE / ASSOCIATION MISSION LOCALE SUD ISÈRE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2012

La Ville de Pont de Claix adhère depuis le 1er mars 1995 à la Mission Locale Sud-Isère, Association Intercommunale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes, dont le siège social est situé 31, rue Normandie Niémen - 38130 ECHIROLLES.

Une convention actuellement en cours entre la ville et l'association relative aux locaux et aux moyens matériels mis à la disposition de l'association par la ville, a été actualisée, en application d'une délibération du Conseil municipal du 25 juin 2009. La subvention de fonctionnement annuelle que la ville accorde à l'association doit faire l'objet d'une décision annuelle expresse, conformément à l'article 4 de la convention du 29 juin 2006.

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention annuelle avec le Président de la Mission locale :

- pour proroger en 2012 les modalités de participation financière de la ville au fonctionnement de l'association, fixées à l'origine pour 3 ans
- pour arrêter le montant de la subvention municipale au titre de l'année 2012 à savoir :
 - 8 100 € (huit mille cent euros) au titre de la part fixe
 - 6,50263 € par habitant, soit 75 632 € au titre de la part variable

Soit un montant total de 83 732 € (quatre vingt trois mille sept cent trente deux euros)

Le Conseil Municipal,

VU la convention du 15 octobre 2009, pour la mise à disposition de moyens (Délibération N° 31 du 25 juin 2009

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 24 novembre 2011,

VU le projet de convention financière,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'attribution de moyens financiers à la Mission locale Sud-Isère au titre de l'année 2012

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 22 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE POUR L'ACTION "ATELIER PERMANENT DE RECHERCHE D'EMPLOI" - ANNÉE 2011

Le Conseil Municipal,

Depuis sa création, l'action « Atelier Permanent de Recherche d'emploi » était portée par le CCAS de Pont de Claix. Du fait de la réorganisation des services de la commune, l'atelier de recherche d'emploi continue son activité dans les locaux de la Maison pour l'emploi, rattachée à la ville de Pont de Claix.

L'atelier permanent de recherche d'emploi vise à :

- apporter des réponses individuelles et/ou collectives aux demandes et besoins des personnes dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle,
- favoriser l'entraide et le fonctionnement de réseaux de solidarité,
- créer et développer une dynamique des personnes dans leur parcours d'insertion.

Le Conseil Général contribue au financement de l'action au sein de la Maison Pour l'Emploi.

Le partenariat entre la Ville et le Conseil Général est formalisé à travers une convention annuelle.

VU l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2009-95 du Conseil d'Administration du 22 décembre 2009 portant sur le transfert des compétences de la Maison pour l'Emploi du CCAS à la Ville

VU la délibération concordant n° 19 du 28 janvier 2010 adoptée par le Conseil Municipal pour la reprises des compétences

Monsieur le Maire Adjoint propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'action « Atelier Permanent de recherche d'emploi » pour l'année 2011, le financement accordé par le Conseil Général est de 11 679 €.

Le Conseil Municipal,

Vu cet exposé,

Après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2011.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : M. TOSCANO – Maire-Adjoint

(en l'absence de Monsieur NINFOSI, Conseiller Municipal Déléguée à la Jeunesse)

DELIBERATION N° 23 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ADOUNIA ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION (REALISATION D'UNE SCULPTURE COLLECTIVE)

L'Association ADOUNIA est installée depuis plusieurs années sur le quartier des Iles de Mars. Depuis environ 2 ans, elle développe une activité d'initiation et apprentissage de la sculpture sur pierre tendre. Son animateur-sculpteur est intervenu à plusieurs reprises sur des événements organisés par la ville (carnaval, périscolaire, etc.) ou par les habitants du quartier (fête de quartier, festival de cultures urbaines, etc.).

A l'automne 2010, l'Association a soumis à la ville le projet « L'Art se joue des tours », qui prévoit la création d'une sculpture monumentale (2m x 1m x 1m) et collective, créée avec les habitants de son quartier d'implantation. Il s'agirait de définir avec des habitants volontaires le sujet et les formes de la sculpture à réaliser, puis de la construire avec eux lors d'une série d'ateliers collectifs. Cette sculpture serait ensuite installée de manière permanente sur l'espace public du quartier.

Ce projet semblait pertinent car il coïncidait avec le travail mené autour de la rénovation des espaces extérieurs du quartier en vue de sa Rénovation Urbaine. La SDH s'est également déclarée intéressée. Il a donc été proposé à l'Association de l'accompagner dans une démarche de recherche de financements auprès des partenaires de la Politique de la Ville.

L'Association n'a finalement pas été financée dans le cadre de la Politique de la Ville, mais elle a obtenu un financement de 3000€ du Conseil Général en Juin 2011, au titre du programme Culture et Lien Social. Afin de boucler le budget du projet (ci-joint), l'Association sollicite une subvention complémentaire de 3000 € au titre des fonds dédiés à la Démocratie Locale.

Les coûts du projet sont liés au matériel nécessaire à la réalisation de la sculpture (béton et petit équipement) et à l'intervention de l'animateur-sculpteur qui travaillera par ailleurs aussi bénévolement afin de permettre la mise en place du projet.

Cette action s'intègre pleinement dans la démarche de démocratie locale engagée sur les Iles de Mars/Olympiades en lien avec le projet de Rénovation Urbaine du quartier et pourra donc se construire avec les ateliers participatifs qui démarreront en septembre-octobre. Ce projet sera également l'occasion de créer de nouvelles relations entre les habitants du quartier et les services techniques de la ville, car il propose d'associer également ces derniers à la réalisation de la sculpture.

Le Conseil Municipal,

Considérant

La volonté de la Commune de Pont-de-Claix de développer des actions participatives en direction des habitants et d'amener la culture dans l'espace public.

La volonté de l'Association de s'investir - y compris en temps de travail de ses bénévoles - sur un projet artistique participatif sur le quartier des Iles de Mars/Olympiades.

VU l'avis de la Commission Municipale n°2 « jeunesse » en date du 12 septembre 2011

VU le projet de convention,

Après en avoir entendu cet exposé,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association ADOUNIA pour la création d'une sculpture participative avec les habitants, en lien avec la rénovation des espaces extérieurs du quartier des Iles de Mars/Olympiades selon le budget qui suit :

**Annexe
Budget « L'art se joue des tours »**

CHARGES	Montants en €	PRODUITS	Montants en €
Charges de personnel	2000	Subventions	
Dépenses artistiques		Conseil Général de l'Isère	
Matière première (pierres, béton...)	1200	Culture et lien social	3000
Matériel (rifloirs, limes, etc.)	500	Etat	
Dépenses de communication		Région	
Supports et publicité	200	Ville de Pont-de-Claix	3000
Services extérieurs			
Intervenants extérieurs (dalle béton)	2500		
Location de matériel		Autres apports	
Déplacements	200	Mécénat	700
Frais postaux, télécom, banque etc.	100		
Total des charges prévisionnelles	6700	Total des produits prévisionnels	6700
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Personnel bénévole	4500	Bénévolat	4500
TOTAL DES CHARGES	11200	TOTAL DES PRODUITS	11200

AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame GRILLET – Maire-Adjointe

(en l'absence de Monsieur NINFOSI, Conseiller Municipal Déléguée à la Jeunesse)

DELIBERATION N° 24 : TARIFICATION DES SÉANCES D'APPRENTISSAGE DU SKI EN DIRECTION D'ENFANTS ET JEUNES DE 6 À 17 ANS

Par délibération n° 6 du 24 juin 2010, le Conseil Municipal a déterminé un cadre général de politique tarifaire qui s'inscrit dans une dynamique de contrat de cohésion sociale pour les pontois et les pontoises.

Ce cadre général tient compte de l'utilité sociale des services et d'un accès élargi aux familles modestes et classes moyennes aux activités de loisirs et à la culture.

La grille des quotients familiaux qui a été proposée est plus lisible et améliore la participation de la ville pour les familles jusqu'à un quotient de 1000 € sans pour cela pénaliser les autres.

Il est proposé de voter une grille tarifaire pour l'activité « ski » que doit organiser de janvier à mars 2012 le service enfance jeunesse de la Commune en direction d'une trentaine d'enfants et jeunes âgées de 6 à 17 ans.

Les cours (10 séances) seront encadrés par des moniteurs fédéraux du GUC (Grenoble Université Club).

La grille tarifaire proposée dès le mois de janvier serait la suivante :

Tranches	QF	Tarif saison (pour 10 séances)
1	< 400	62
2	401 à 550	82,2
3	551 à 700	103,6
4	701 à 850	127,4
5	851 à 1000	154,8
6	1001 à 1220	187
7	1221 à 1440	225,2
8	1441 à 1640	270,6
9	> 1640 et non pontois	324,4

Le Conseil Municipal,

Vu cet exposé,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2011,

APPROUVE la tarification proposée et ce, à partir de la saison 2012 (1ère séance le 4 janvier 2012) et jusqu'à nouvelle revalorisation

DIT que la recette résultant sera imputée au chapitre 70 (produits des services) article 70632 du budget.

Observations des groupes politiques :

Monsieur BOUKERSI se réjouit de cette délibération car beaucoup de jeunes sont demandeurs de cette activité qui continuent donc à être proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : M. ROZIERES – Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 25 : TARIFS D'UTILISATION DES SALLES DU BÂTIMENT "TAILLEFER" (EX ECOLE) MIS À DISPOSITION D'ORGANISMES PUBLICS OU D'ASSOCIATION À COMPTER DU 1ER AVRIL 2012

Monsieur le Conseiller Municipal Délégué rappelle que des salles municipales sont mises à disposition auprès des associations et organismes publics et privés situés sur la commune.

Les tarifs de location étaient fixés pour la Maison des Sociétés par délibération N°27 du 28 mars 2002. En remplacement, deux salles de réunions seront ouvertes à Taillefer prochainement .

Le Conseil Municipal,

Considérant que les nouvelles salles seront mises à disposition selon les mêmes conditions et tarifs que la Maison des Sociétés,

VU l'avis de la Commission Municipale n°5 « vie associative » du 06 Septembre 2011 et n° 1 « finances » du 13 décembre 2011

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de fixer les tarifs comme suit à compter du 1er Avril 2012

La location est gratuite

- Pour les organismes publics et associations exerçant une activité en direction des habitants de Pont de Claix

- Les Assemblées Générales annuelles de copropriétaires de Pont-de-Claix sur le territoire de la commune.

La location est payante selon tarifs

- Pour les organismes privés et associations extérieures, banques, entreprises, syndicats (*sauf Assemblées Générales annuelles de copropriétaires de Pont de Claix*) :

- 38€ pour une réservation en demi-journée (3 heures maximum)

- 76 € pour la journée

Monsieur ROZIERES précise que le gardiennage sera assuré par un agent communal dont ce sera la fonction.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

<p style="text-align: center;">ORGANISATION POLITIQUE / VIE INSTITUTIONNELLE</p>

<p style="text-align: center;">Rapporteur : M. HAVRE – Maire-Adjoint</p>
--

DELIBERATION N° 26 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE VIE SOCIALE MIS EN PLACE PAR L'ADATE POUR LE CADA (CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE)

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Il convient aussi de souligner que le conseil est une instance collégiale qui doit donc impérativement fonctionner de manière démocratique.

Conformément à l'article L311-6 au code de l'action sociale et familiale et du décret du 25 mars 2004, il y a obligation d'instituer un conseil de la vie sociale en CADA.

Le rôle de ces espaces est de :

- Echanger autour du fonctionnement et de la vie du CADA.
- Faire des propositions pour améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile.
- Partager l'information avec les hébergés ou leurs représentants.
- Planifier des temps forts, des projets et des rencontres.
- Résoudre les difficultés ou les problèmes rencontrés par les demandeurs d'asile (techniques, de cohabitation...).

Le décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005 en a organisé la composition et les conditions de fonctionnement. Sur la composition, le conseil de la vie sociale comprend au moins :

- Deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ;
- S'il y a lieu, un représentant des familles ou des représentants légaux ;
- Un représentant du personnel ;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le conseil de la vie sociale peut appeler toute personne à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour. Un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité peut être invité par le conseil de la vie sociale à assister aux débats.

Afin d'assurer la représentation de la Commune au sein du Conseil de vie sociale, il est proposé de désigner son représentant.

Vu le code de l'action sociale et des familles et le par le Décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) relatives au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Locales qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

VU le dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que "le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin."

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil de la Vie Sociale du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile).

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

<p style="text-align: center;">POLITIQUE SPORTIVE</p>
--

<p style="text-align: center;">Rapporteur : M. TOSCANO – Maire-Adjoint</p>
--

DELIBERATION N° 27 : SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ACOMPTE - BUDGET VILLE 2012

La Commune apporte son soutien aux associations ayant pour objet de développer la pratique des activités physiques et sportives sur le territoire Pontois. Afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sans rupture financière, il est proposé l'attribution aux associations d'un acompte d'un montant égal à la moitié de la subvention de fonctionnement qui leur a été accordée en 2011.

Cet acompte est versé aux associations ayant déposé un dossier de subvention complet et perçu une subvention totale supérieure à 1000 € en 2011.

Vu l'avis du Bureau Municipal du 15 décembre 2011,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE

- l'attribution de 50 % de la subvention 2011 aux associations ayant déposé un dossier de subvention complet et ayant perçu une subvention 2011 supérieure à 1000 € (*selon répartition qui suit*).

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574.

Associations	Subvention 2011	Acompte 2012
ABIMPC PETANQUE	2300	1150
AMICALE GYMNIQUE PONTOISE	13200	6600
AS FUTSAL	8000	4000
AS BOULES	13500	6750
BOXING CLUB VARCOIS	2000	1000
FOOTBALL CLUB PONTOIS	14000	7000
HANDBALL CLUB PONTOIS	18000	9000
JUDO CLUB PONTOIS	2600	1300
KARATE CLUB PONTOIS	2600	1300
PC GUC WATER POLO	28000	14000
PONT DE CLAIX TENNIS	2500	1250
TWIRL DANSE	3000	1500
US DEUX PONTS	26000	13000
VELO CLUB PONTOIS	8000	4000
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1500	750
TOTAL ASSOCIATIONS	145200	72600

Pour mémoire : Associations ne répondant pas aux critères de versement de l'acompte et dont le versement de la subvention sera examiné lors d'une prochaine délibération :

Associations sans acompte	Subvention 2011	Acompte 2012
LES HOCKS	500	0
ECURIE DES DEUX PONTS	1000	0 (pas de dossier)
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200	0
TEAM CAPELLI	0	0 (pas de dossier)
CLUB BOULISTE PONTOIS	700	0
DELTAQUATIQUE	300	0
TOTAL ASSOCIATIONS	2700	

Monsieur TOSCANO précise que huit clubs sportifs ont été reçus lors des deux commissions municipales exceptionnellement consacrées à l'examen des demandes de subvention. Il regrette l'absence de l'OMS qui bien qu'invité, n'a pu être représenté.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 28 : TARIFICATION DE LA CARTE D'ACCÈS AU CENTRE AQUATIQUE FLOTTIBULLE

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal, que depuis le mois de Mai 2011 le Centre Aquatique Flottibulle est doté d'un nouveau système de contrôle d'accès.

Qu'un badge est délivré gratuitement à chaque usager adulte et enfant pour tout achat d'une entrée simple, d'un abonnement (10 heures ou 10 entrées) ainsi qu'aux différents comités d'entreprise pour tout abonnement (10 heures ou 10 entrées).

Malheureusement, les usagers perdent fréquemment leur carte ou mettent plusieurs mois, voire années pour les utiliser totalement.

Compte tenu que les demandes de cartes d'abonnement des usagers et des comités d'entreprises sont de plus en plus nombreuses à ce jour et que le coût est entièrement supporté par la ville, une somme de 10 000 € minimum est à envisager pour l'achat de nouvelles cartes en 2012.

De ce fait, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif de vente du badge pour tous les abonnements (usagers et CE) au prix de deux euros.

Le badge deviendrait de ce fait la propriété de l'utilisateur ou du Comité d'entreprise. En cas de perte, de vol ou de destruction le renouvellement du badge serait lui aussi à charge de l'utilisateur. Cette disposition ne s'appliquerait pas pour les badges délivrés pour les entrées simples achetés directement à l'accueil de flottibulle puisqu'ils sont récupérés après le passage de l'utilisateur au contrôle d'accès.

Le Conseil Municipal,

Considérant le nombre de cartes distribuées et non utilisées génèrent un coût d'achat de celles-ci très élevé par la collectivité

VU l'avis des Commissions Municipales n° 5 « sport » du 15 novembre 2011 et n° 1 « finances » du 13 décembre 2011

DECIDE de fixer à compter du 1er janvier 2012 le prix du badge à 2 euros et précise que la recette résultant sera imputée au chapitre 70 (produits des services) article 70632 du budget.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : M. TOSCANO – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 29 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ANNÉE 2012

Monsieur le Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de déposer auprès du Conseil Général de l'Isère une demande de subvention annuelle d'aide au fonctionnement pour la bibliothèque municipale Aragon.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis la Commission Municipale N° 5 du 15 Novembre 2011

AUTORISE Monsieur le Maire à adresser à Monsieur le Président du Conseil Général une demande écrite concernant un questionnaire relatif à cette demande d'aide pour l'année 2012.

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : M. TOSCANO – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 30 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT À GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE POUR L'ACTION "ÉTUDE URBAINE ILES DE MARS / OLYMPIADES

La Ville souhaite procéder à la rénovation urbaine du quartier Iles de Mars/Olympiades. Pour ce faire, la réalisation d'une étude urbaine sur ce quartier a été validée par les élus en Mars 2011, dans le cadre de la programmation Politique de la Ville. Cette étude n'a pu être réalisée en 2011 et se déroulera début 2012 pour un budget global réévalué à 41 806 € HT (50 000 € TTC).

Cette étude permettra de définir le cadre de la rénovation à venir. Elle aura également pour objectif de faire le lien avec la rédaction du futur Plan Local d'Urbanisme de la Ville et s'assurera de la cohérence entre les travaux d'aménagement des espaces extérieurs actuellement en cours sur le quartier et la future rénovation.

En effet, le réaménagement du quartier Iles de Mars/Olympiades est considéré comme un des secteurs à enjeu du futur Plan Local d'Urbanisme et pourra dans ce sens être intégré à l'avenant à la convention cadre passé avec l'AURG chargé d'accompagner la Commune dans l'élaboration d'un PLU exemplaire et innovant.

Les études et travaux programmés sur ce projet peuvent bénéficier de financements de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre d'un fonds spécifique « Rénovation Urbaine », à hauteur de 30% du montant des coûts hors taxe. Il convient aujourd'hui de déposer une demande de subvention à cet effet.

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Libellé	HT	TTC	Libellé	Montant
Frais d'études	41 806,00 €	50 000,00 €	Métro	12 541,00 €
			Ville de Pont-de-Claix	37 459,00 €
TOTAL	41 806,00 €	50 000,00 €	TOTAL	50 000,00 €

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à établir la demande de financement se rapportant à ce dossier auprès de Grenoble Alpes Métropole.

Le Conseil Municipal

VU la délibération n° 10 du 21 avril 2011 définissant les actions « Politique de la Ville » 2011 de la Ville de Pont-de-Claix,

CONSIDÉRANT le contexte d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, se voulant à la fois exemplaire et innovant,

CONSIDERANT que la rénovation urbaine du quartier Iles de Mars / Olympiades est un des enjeux du futur PLU

VU l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et déposer la demande de financement correspondant au projet « Etude Urbaine Iles de Mars/Olympiades » et à signer tout document relatif à ce dossier.

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DITACROUTE qui souhaite savoir s'il y a un parallèle entre la subvention votée à l'AURG d'un montant de 50 000 € et ce plan de financement. En réponse, Monsieur le Maire indique que ce sont à la fois deux dossiers différents mais qui s'imbriquent.

L'AURG aura en charge l'élaboration du PLU avec les services de l'Etat et de la Ville sur la base des grands enjeux stratégiques et de son règlement d'urbanisme. Là il s'agit d'un zoom en terme de culture urbaine sur le quartier Iles de Mars Olympiades qui sera abordé dans le cadre du PLU. Mais les deux dossiers doivent être reliés.

La subvention à l'AURG renvoie à la convention cadre et cette demande de subvention à la Métro à un marché spécifique et un appel à concurrence classique.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 31 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FEDER POUR L'ACTION DU PROGRAMME URBAIN INTÉGRÉ ("MAISON DE L'HABITANT 2010" ET "CULTURE DU RISQUE 2010")

La Métro est porteur du Programme Urbain Intégré (PUI) pour le compte de l'agglomération sur la base d'une convention cadre pluriannuelle signée le 11 juin 2008 avec l'Etat et la Région.

Le PUI s'inscrit dans un territoire aux caractéristiques urbaines, sociales et économiques qui nécessitent des actions fortes pour permettre sa transformation de manière durable. Pont de Claix appartient au territoire éligible et la ville s'est positionnée sur un certain nombre d'actions relevant de la Politique de la Ville.

Les actions « Maison de l'Habitant 2010 » et « Culture du Risque 2010 » ont vocation à bénéficier de subventions partenariales et de fonds européens (FEDER). Une première délibération avait été prise en 2010 pour solliciter ces fonds. Les montants finalement demandés auprès du FEDER ont été modifiés depuis, nécessitant une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser M le Maire à solliciter les fonds FEDER suivants :

Action	Mesure FEDER	Coût de l'action TTC	Fonds Européens demandés	Autres financements Sollicités
Développement de la Maison de l'Habitant 2010	8	174 050,00 €	40 000,00 €	RRA : 20 000,00 € Metro : 40 000,00 € ABSISE : 5 000,00 € CNFPT : 5 000,00 € OPAC 38 : 9 390,80 € SDH : 9 390,80 €
Développement de la Culture du Risque 2010	13	25 300,00 €	12 650,00 €	Néant

Les plans de financement détaillés de ces deux actions sont par ailleurs précisés ci-après.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint

Vu le Programme Urbain Intégré Grenoblois,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et déposer les demandes de financement correspondant aux projets inscrits au tableau ci-après et à signer tout document relatif à ce dossier.

Développement de la Maison de l'Habitant 2010

Dépenses TTC		Recettes	
Salaires	81 792,00 €	Demande PUI/FEDER	40 000,00 €
Charges	31 808,00 €	Région Rhône Alpes	20 000,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires, autres services extérieurs	25 000,00 €	Grenoble Alpes Métropole	20 000,00 €
Déplacement, mission réception	1 000,00 €	ABSISE	3 000,00 €
Frais postaux et de télécommunications	2 300,00 €	Bailleurs (SDH et OPAC)	18 095,20 €
Publicité, publications	6 000,00 €	CNFPT	5 000,00 €
Services externes, assurances, entretien, locations, documentation, frais de formation	7 350,00 €	Ville de Pont de Claix	67 954,80 €
Achats non stockés	800,00 €		
Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 300,00 €		
Fournitures entretien, petit équipement	1 200,00 €		
Fournitures administratives	1 500,00 €		
Achat d'études et de prestations de services	9 000,00 €		
TOTAL	174 050,00 €	TOTAL	174 050,00 €

Dépenses TTC		Recettes	
Personnels – Salaires	14 000,00 €	Demande PUI/FEDER	12 650,00 €
Personnels – Charges	6000,00 €	Ville de Pont de Claix	12 650,00 €
Prestation CEDRALYS	5 300,00 €		
TOTAL	25 300,00 €	TOTAL	25 300,00 €

Observations des groupes politiques : néant

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

DELIBERATION N° 32 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE GRENOBLE ALPES METROPOLE POUR LES TRAVAUX D'HUMANISATION DU BÂTIMENT ACCUEILLANT UN CADA COLLECTIF (CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE) AU 68 COURS SAINT ANDRÉ

En 2009, la société Rhodia a cédé plusieurs actifs dont la ville de Pont-de-Claix a fait l'acquisition. Parmi eux l'ancien Foyer des Célibataires de la Plate-forme Chimique de Pont-de-Claix. Ce bâtiment comporte 32 chambres et studios de 11m2 à 14m2.

La ville a souhaité l'acquérir pour pérenniser le logement d'une quinzaine d'ouvriers retraités de la plateforme chimique, le plus souvent d'origine étrangère et dont la situation sociale était très fragile. L'objectif était également d'accueillir un CADA collectif (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) de 15 places, géré par l'ADATE.

Les locaux étant toutefois en mauvaises conditions, il convenait de réaliser des travaux d'aménagement. La ville a réalisé une première tranche de travaux fin 2010 (réorganisation des espaces, électricité, peinture, aménagement d'une buanderie) pour un montant total de 130 692 € HT. Une 2^e tranche a été réalisée en 2011 pour un montant total de 30 936 € HT. Ces travaux sont éligibles à un financement de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre d'une programmation complémentaire des actions CUCS 2011. Il convient donc aujourd'hui de solliciter ce financement.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Libellé	HT	TTC	Libellé	Montant
Réfection des sols	10 033,00 €	12 000,00 €	Métro	10 000,00 €
Rénovation du chauffage	15 050,00 €	18 000,00 €	Ville de Pont-de-Claix	27 000,00 €
Changement de la porte d'entrée	2 926,50 €	3 500,00 €		
Travaux de serrurerie	2 926,50 €	3 500,00 €		
TOTAL	30 936,00 €	37 000,00 €	TOTAL	37 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et déposer la demande de financement correspondant au projet « Travaux d'humanisation du bâtiment accueillant un CADA collectif, 68 cours Saint André» et à signer tout document relatif à ce dossier.

Observations des groupes politiques :

Madame RODRIGUEZ fait juste une remarque. Elle est surprise par le terme d'humanisation.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

EDUCATION POPULAIRE (ECOLES - ENFANCE)

Rapporteur : Mme GRILLET – Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 33 : ACOMPTE DE SUBVENTIONS À VERSER AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES – BUDGET VILLE 2012

La Commune apporte son soutien aux coopératives scolaires des écoles. Afin de leur permettre de poursuivre leur action sans rupture financière, il est proposé dans le cadre du vote du Budget Primitif 2012 l'attribution aux associations bénéficiaires d'un acompte d'un montant égal à la moitié de la subvention de fonctionnement qui leur a été accordée en 2011.

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 3 du 23 novembre 2011,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de 50 % de la subvention 2011 aux coopératives scolaires suivantes :

ORGANISMES SUBVENTIONNES	REALISE 2011	ACOMPTE 2012 arrondi au chiffre supérieur (égal à 50 % de l'aide 2011)
Elémentaire du JULES VERNE (anciennement BOURG)	1045	523 + 283 = 806
Elémentaire du TAILLEFER (fusion avec l'Ecole Elémentaire Jules Verne)	566	Report acompte de 283 € sur Jules verne
Maternelle du COTEAU	1150	575
Elémentaire ILES de MARS	2081	1041
Maternelle ILES de MARS	816	408
Elémentaire VILLANCOURT	2755	1377
Maternelle VILLANCOURT	645	322
Elémentaire JEAN MOULIN	1928	964
Maternelle JEAN MOULIN	1368	684
Maternelle 120 TOISES	524	262
Maternelle PIERRE FUGAIN (anciennement BLANCHE-NEIGE)	992	496
Maternelle OLYMPIADES	837	419
Total	14 707,00 €	7 354,00 €

DIT que le montant définitif de la subvention accordée à ces coopératives au titre de l'année 2012 sera fixé par délibération ultérieure.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574.

Observations des groupes politiques :

Madame RODRIGUEZ avait fait une suggestion à la commission scolaire. Voir s'il est possible d'augmenter en fonction du coût de la vie.

Madame GRILLET précise que cela est proposé au BP 2012 : cette augmentation apparaît sur la ligne « achat de fournitures scolaires » (livres et cahiers).

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait intéressant de fournir au conseil municipal ce qui est versé dans d'autres communes de l'agglomération au travers des dotations aux écoles afin de savoir comment Pont de Claix se positionne.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

FESTIVITÉS - RELATIONS AVEC LES COMMERÇANTS
--

Rapporteur : M. DEUTSCH – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 34 : TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT - RÉACTUALISATION À COMPTER DU 1ER JANVIER 2012

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle les tarifs journaliers actuellement appliqués et fixés par délibération en date du 7 février 2002 pour le marché d'approvisionnement.

Pour les emplacements non raccordés à une alimentation électrique :

- 0,63 euros le mètre linéaire pour les passagers
- 6,25 euros le mètre linéaire pour un abonnement trimestriel payable d'avance.

Pour les emplacements raccordés à une alimentation électrique :

- 0,64 euros le mètre linéaire pour les passagers
- 6,40 euros le mètre linéaire pour un abonnement trimestriel payable d'avance.

Monsieur le Maire-Adjoint propose de :

- supprimer le tarif au mètre linéaire d'abonnement trimestriel sachant que les abonnés continuent à régler trimestriellement par avance leur emplacement
- d'appliquer un seul et unique tarif aussi bien pour les passagers que pour les abonnés depuis l'utilisation du logiciel « marché »
- réactualiser les tarifs actuels comme suit :

- emplacements non raccordés à une alimentation électrique 0,65 euros le m/linéaire (passager et abonné)
- emplacements raccordés à une alimentation électrique 0,70 euros le m/linéaire (passager et abonné).

Après avoir entendu cet exposé,

VU la délibération n° 22 du 07 février 2002 fixant les droits de place qu'il convient de réactualiser

VU l'arrêté municipal n° 23/2009 approuvant le règlement du marché

VU la délibération n° 36 du 3 juin 2010 fixant les conditions d'occupation du domaine public à des fins d'exploitation commerciale et droits de voiries qui restent inchangés

VU l'avis de la commission municipale n° 2 « animation » du 5 décembre 2011 et de la commission municipale n° 1 « finances » du 13 décembre 2011

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- de retenir la proposition de M. le Maire-Adjoint et réactualiser les tarifs tels que proposés à compter du 1er janvier 2012.

Observations des groupes politiques :

Monsieur DURAND souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur l'attitude irrévérencieuse d'un commerçant ambulant qui a plusieurs reprises qui a plusieurs reprises s'est permis d'avoir des propos facistes lors de la distribution de tracts politiques. Il n'a pas à subir les remarques désobligeantes de ce commerçant. Il souhaite donc qu'il soit rappelé à l'ordre.

Monsieur DEUTSCH en réponse précise qu'il faudrait un courrier ou un dépôt de plainte pour pouvoir agir. La seule alternative est d'appliquer les dispositions du règlement intérieur du marché.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a eu en effet des remontées et que cette situation n'est pas acceptable. Il faut appliquer le règlement du marché.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

<p style="text-align: center;">MOTION - VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

<p style="text-align: center;">Rapporteur : M. FERRARI – Maire</p>
--

DELIBERATION N° 35 : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PROTESTER CONTRE LA DÉGRADATION DE LA DESSERTE TER ENTRE GRENOBLE ET GAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications annoncées par la SNCF concernant la ligne Grenoble-Gap pour 2012 : 3 trains circulant aux heures d'affluence ont été supprimés et remplacés par des autocars à compter du 11 décembre prochain.

Cette situation se traduira inmanquablement par une dégradation du service pour les usagers :

2. parcours plus longs, surtout en heure de pointe
3. moindre confort à bord
4. capacité d'un autocar bien inférieure à celle d'un TER

Les élus, se faisant écho des associations d'usagers et de défense des transports, sont très inquiets de ce projet de diminution du nombre de trains.

Ils ne peuvent accepter cette situation, à l'heure du développement des incitations à emprunter les transports ferroviaires, et juste après la réalisation de travaux sur cette voie, pour fiabiliser la ligne Grenoble-Veynes.

Une pétition sera mise à disposition de la population à l'accueil de la mairie et sur le site Internet de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

S'INSURGE contre la dégradation de la desserte TER Grenoble - Gap

DEMANDE le maintien des trains circulant aux heures de pointe (Cielles 7h12, Grenoble 19h10 et Grenoble 20h10 le vendredi).

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire précise que ce voeu fait suite à l'intervention de Monsieur DURAND lors du dernier Conseil Municipal qui a souhaité son inscription.

Monsieur DURAND indique qu'il a participé à une réunion du Comité de ligne. Tous sont d'accord pour améliorer alors que des techniciens ont pour mission pour réduire les coûts. Les usagers et les élus sont tous d'accord sur la question du CO2, sur l'activité du transports et son développement. Or, ce sont les financiers qui décident. En supprimant le train de 7 h 12, c'est la masse salariale du chauffeur et du contrôleur qui est réduite alors qu'il s'agit d'un créneau de grande affluence.

C'est un vrai coup porté aux transports ferroviaires en terme de proximité dans l'agglomération grenobloise.

Monsieur le Maire partage tout à fait ce point de vue. Nous avons un transport de proximité qui était défendu à une époque et qui aujourd'hui est tributaire de logiques financières.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble des conseillers présents ou représentés)

**- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPUIS LA DERNIERE SEANCE :**

n° de l'acte	LIBELLE	Date dépôt en Préfecture
184	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 3 Appartement 8 rue du Jeu de Boules MAGLIANO Jérôme Prolongation d'occupation jusqu'au 15/12/2011	18/11/11
185	Mise en conformité de la régie d'avances enfance jeunesse	16/11/11
187	Modification de la régie d'avances petites dépenses occasionnelles de l'administration générale du pôle solidarité	16/11/11
188	Modification de la régie de recettes droits d'entrée au centre aquatique	16/11/11
191	Convention avec l'IFMO (Institut de Formation de la Maîtrise d'Ouvrage) pour l'organisation de formations Montant de la dépense : 6 613,00 €	14/11/11
193	Convention d'occupation Garage n° 13 - 6 avenue Général Roux - OULE Didier Montant de la recette mensuelle : 15,24 €	07/11/11
194	Convention d'occupation précaire Villa 102 cours St André - PRADO Emilio Montant de la recette mensuelle : 475,00 €	14/11/11
197	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 4 Garage 40 avenue V. Hugo - SANTOZ COTTIN Nazli Prolongation d'occupation jusqu'au 30/04/2012	14/11/11
198	Convention d'occupation précaire Maison 12 avenue Charles de Gaulle - FACCO Laurent Montant de la recette mensuelle a/c du 01/01/2012 : 378,08 €	14/11/11
199	Attribution du marché de travaux de réfection de la toiture de l'école Pierre FUGAIN à LP'ETANCH Montant de la dépense : 101 420,80 €	14/11/11
200	Autorisation de lancer et de signer un marché de travaux de bâtiment pour l'accessibilité aux personnes handicapées Montant prévisionnel de la dépense : 50 000,00 €	14/11/11
201	Convention avec Jérôme FAVRE pour une action pédagogique et la réalisation d'une fresque à l'école élémentaire Jules VERNE Montant de la dépense : 6 999,14 € 6 099,67 € pour la réalisation de la fresque 899,47 € pour l'action pédagogique	18/11/11
202	Encaissement d'indemnités d'assurances Montant de la recette : 95,20 €	14/11/11

203	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 1 Appartement 14 rue Mozart - GEORGES Yanis Prolongation d'occupation jusqu'au 30/04/2012	02/12/11
204	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 1 Appartement 1 rue Dr Valois - SCHIESS Clarisse Prolongation d'occupation jusqu'au 31/05/2012	18/11/11
205	Autorisation de lancer et de signer un marché de dépollution et renaturation d'une zone humide en prévision de création d'un spot de biodiversité Montant prévisionnel de la dépense : 50 000,00 €	18/11/11
206	Avenant de prolongation des délais avec l'entreprise TMS concernant le marché de fourniture de panneaux de signalétique extérieure des bâtiments	16/11/11
207	Avenant de transfert du marché d'urbanisme paysagiste en chef à Isère Aménagement	18/11/11
208	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 1 Appartement 1 montée Georges Tord MARTIN-BELLET Loïc Prolongation d'occupation jusqu'au 31/05/2012	25/11/11
209	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 1 Appartement 14 rue Mozart - MAULLET Stéphane Prolongation d'occupation jusqu'au 15/05/2012	25/11/11
210	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 1 Appartement 2 cours St André - COHARD Loïc Prolongation d'occupation jusqu'au 11/05/2012	02/12/11
211	Convention d'occupation précaire - Avenant n° 1 Appartement 14 rue Mozart - ANIKINE Marie-Christine Prolongation d'occupation jusqu'au 16/05/2012	02/12/11
212	Convention d'occupation Garage n° 19 - 6 avenue Général Roux - ADAM Michaël Montant de la recette mensuelle : 15,24 €	09/12/11
213	Convention d'occupation Garage n° 17 - 6 avenue Général Roux MARTINATO Christophe Montant de la recette mensuelle : 15,24 €	09/12/11
214	Convention précaire de mise à disposition de locaux à l'association Sauveteurs Secouristes Pontois - à titre gratuit	02/12/11
215	Convention précaire de mise à disposition de locaux à l'Office Municipal des Sports - à titre gratuit	02/12/11
216	Encaissement des indemnités d'assurances Montant de la recette : 524,11 €	23/11/11
217	Mise à disposition à titre onéreux du stade Villancourt à l'ASC BNP PARIBAS GRENOBLE le 03/12 Montant de la recette : 240,00 €	02/12/11

218	Autorisation de lancer et de signer un marché de dépollution et renaturation d'une zone humide en prévision de création d'un spot de biodiversité Montant prévisionnel de la dépense : 80 000,00 € modification décision n° 205/2011	25/11/11
219	Autorisation de signer le marché de travaux pour la rénovation du système de chauffage de la brigade motorisée (17 logements) avec l'entreprise G2M Montant de la dépense : 86 442,57 €	25/11/11
221	Encaissement des indemnités d'assurances Montant de la recette : 720,86 €	02/12/11
222	Convention de mise à disposition à titre onéreux du stade Villancourt au CE Becton Dickinson du 01/09/2011 au 31/08/2012 Montant de la recette : 30,00 € de l'heure pour un demi terrain	07/12/11
223	Autorisation de lancer et de signer un marché pour la maintenance, l'entretien et la remise aux normes des ascenseurs, monte-charge et élévateurs pour personnes à mobilité réduite	02/12/11
224	Avenant de cession aux contrats d'affichage publicitaire suite à fusion absorption d'AVENIR par JC DECAUD MOBILIER URBAIN	02/12/11
225	Convention de mise à disposition à titre onéreux du stade Villancourt au SIVOM D'URIOL et à la mairie de VIF du 01/09/2011 au 31/08/2012 Montant de la recette : 45,00 € de l'heure pour un demi terrain 90,00 € de l'heure pour un terrain entier	07/12/11
226	Convention de mise à disposition à titre onéreux des stades Villancourt et Maisonnat au CRSU du 03/11/2011 au 05/04/2012 Montant de la recette : 90,00 € de l'heure pour un terrain entier	07/12/11
227	Encaissement des indemnités d'assurances Montant de la recette : 9 289,00 €	07/12/11
229	Encaissement des indemnités d'assurances Montant de la recette : 5 361,47€ Modification de la décision n° 180/2011	07/12/11
231	Convention tripartite Ville / Conseil Général et collège Pablo Picasso pour la mise à disposition à titre onéreux du stade Villancourt pour l'année 2011-2012 régularisation décision n° 24/2011	07/12/11

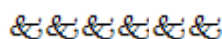
Pas d'observation.

- POINT(S) DIVERS - néant

- QUESTION(S) ORALE(S) - néant

FIN DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 30. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.



DECISION MODIFICATIVE N°4 / 2011 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP	DM1	DM2	DM3	DM4	Total
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	26 129,81			26 129,81
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	120 000,00	0,00	0,00			120 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	40 600,00	0,00	1 000,00			41 600,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 651 500,00	0,00	1 171 661,71			2 823 161,71
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	543 300,00	0,00	201 917,41	105 300,00		850 517,41
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	347 300,00	0,00	-9 500,00			337 800,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 185 700,00	-432 500,00	582 971,48	-179 480,00		5 156 691,48
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	980 000,00	0,00	-203 599,62	197 800,00		974 200,38
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PA	0,00	0,00	6 000,00			6 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 500,00	432 500,00	9 500,00	-432 500,00		12 000,00
Total Dépenses	8 870 900,00	0,00	1 786 080,79	-308 880,00	0,00	10 348 100,79

Recettes

Chapitre	BP	DM1	DM2	DM3	DM4	Total
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	295 350,00	0,00	0,00	-117 380,00	-104 292,00	73 678,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 775 000,00	191 500,00	50 000,00	-191 500,00		5 825 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	867 000,00	0,00	0,00			867 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	40 600,00	0,00	1 000,00			41 600,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	294 000,00	0,00	0,00		104 292,00	398 292,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	596 450,00	0,00	96 733,15			693 183,15
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 002 500,00	-191 500,00	0,00			811 000,00
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	1 638 347,64			1 638 347,64
Total Recettes	8 870 900,00	0,00	1 786 080,79	-308 880,00	0,00	10 348 100,79

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP	DM1	DM2	DM3	DM4	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 508 255,00	0,00	62 887,00	-95 000,00	860,00	4 477 002,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 126 592,00	0,00	0,00	250 000,00		15 376 592,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	867 000,00	0,00	0,00			867 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 906 813,00	0,00	93 839,75	159 280,00	13 740,00	4 173 672,75
66 CHARGES FINANCIERES	750 000,00	0,00	0,00	16 800,00	110 376,00	877 176,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	0,00	43 000,00	42 000,00	46 132,00	135 132,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	295 350,00	0,00	0,00	-117 380,00	-104 292,00	73 678,00
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	215 650,08			215 650,08
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	25 916,17	-25 900,00		16,17
Total Dépenses	25 458 010,00	0,00	441 293,00	229 800,00	66 816,00	26 195 919,00

Recettes

Chapitre	BP	DM1	DM2	DM3	DM4	Total
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	286 000,00	0,00	0,00	195 000,00		481 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	120 000,00	0,00	0,00			120 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DI	1 587 856,00	0,00	27 450,00		19 994,00	1 635 300,00
73 IMPOTS ET TAXES	18 326 187,00	0,00	62 250,00			18 388 437,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 849 464,00	0,00	64 656,00		32 222,00	3 946 342,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 239 928,00	0,00	35 637,00	25 000,00		1 300 565,00
76 PRODUITS FINANCIERS	75,00	0,00	0,00	9 800,00		9 875,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 500,00	0,00	251 300,00		14 600,00	314 400,00
Total Recettes	25 458 010,00	0,00	441 293,00	229 800,00	66 816,00	26 195 919,00



BUDGET 2012 PRIMITIF

*l'exigence de responsabilité
pour une politique de solidarité
et pour préparer l'avenir*

CONSEIL
MUNICIPAL
22 DÉCEMBRE

2 0 1 1

I. Un faisceau de difficultés pour bâtir un budget juste et responsable

A. Une situation économique internationale et nationale morose pour 2012

Le Fonds monétaire international (FMI) fait état d'un ralentissement de la croissance économique mondiale depuis le deuxième trimestre 2011, sous l'effet de plusieurs facteurs de natures différentes : catastrophe naturelle au Japon, hausse des prix pétroliers, incertitude sur les finances publiques dans la zone euro. En conséquence, la croissance de l'activité mondiale s'établirait à 4,0% en 2011. En 2012, la persistance des freins observés en 2011 mais aussi la possible survenue de chocs supplémentaires pourraient fragiliser la croissance. Susceptible de réajustements significatifs, la prévision de croissance du FMI est néanmoins fixée à 4,0%.

Aux États-Unis, la croissance enregistre un ralentissement plus fort que prévu cette année. Au-delà de la forte hausse des cours pétroliers, la confiance des ménages et des chefs d'entreprise se dégrade, le chômage demeure à des niveaux élevés, tandis que les marchés financiers restent très volatils. La croissance du PIB atteindrait 1,5% en 2011, avant de se redresser légèrement en 2012 (+1,8% selon le FMI).

La croissance de la zone euro a brutalement ralenti à partir du deuxième trimestre 2011, portant à 1,6% l'estimation de croissance du FMI pour 2011. Fragilisée par des déficits et un endettement élevés générant de fortes tensions sur les marchés, l'amélioration de la situation reste largement conditionnée à la mise au point d'une réponse politique à la crise de la dette. De fortes disparités en termes de croissance sont observables : l'Allemagne enregistrerait un taux de croissance parmi les plus élevés avec +2,7%, derrière l'Estonie (+6,5%) ou l'Autriche (+3,3%). La plupart des autres économies se situeraient sur des tendances plus faibles (+1,6% aux Pays-Bas, +0,6% en Italie), voire négatives (-5,0% en Grèce, -2,2% au Portugal). Pour 2012, le FMI anticipe un ralentissement de la croissance de la zone euro, à hauteur de +1,1%. L'inflation enregistrerait un repli (+1,5%, après +2,5% en 2011).

En France, la récession s'est installée pour 2012 et la croissance du PIB pourrait s'établir à seulement 1,0% selon les prévisions du Gouvernement début novembre 2011. L'inflation s'établirait aux alentours de 1,7% sur l'ensemble de l'année 2012. Cela signifie, très concrètement, que la hausse du chômage va probablement se poursuivre et la précarisation de nos concitoyens devenir plus encore d'actualité. Cela nous oblige à considérer, par effet automatique, une montée en charge des politiques de solidarités à Pont-de-Claix où nos concitoyens sont parmi les plus exposés à la crise.

B. Un contexte national difficile pour les collectivités

Crise économique, rigueur budgétaire, assèchement du crédit... **le contexte actuel se caractérise par un fort niveau de tension et d'instabilité.** Dans cet environnement peu porteur pour l'élaboration de projets à long terme, l'investissement local a pourtant résisté en 2011 après une chute très importante en 2010. Cet effort se fait sans recours important au levier fiscal, les collectivités locales, dont certaines ne disposent plus que d'un pouvoir de taux limité, ayant fait le choix d'une hausse modérée des taux d'imposition. **Les dotations de l'Etat et les ressources fiscales sont stables, faisant craindre plus encore que l'année précédente un « effet ciseaux » encore plus marqué, mettant en danger les logiques de politiques publiques pourtant tout à fait indispensables dans cette situation de crise.** A Pont-de-Claix, le résultat de cette situation est clair avec une réduction très légère des recettes de BP 2011 à BP 2012, posant donc de manière tout à fait claire la contre-dynamique à l'œuvre.

C. Des difficultés particulières à Pont-de-Claix

En plus des difficultés contextuelles qui touchent toutes les collectivités, nous avons à Pont-de-Claix une situation particulière, impactée par un certain nombre de difficultés particulières. C'est effectivement un élément qui prend tout son sens au moment où nous savons que, durablement, les marges de manœuvre des collectivités locales vont être limitées. **Dans ce contexte, Pont-de-Claix est plus particulièrement touchée.** Ville industrielle, la très grande majorité de ses dotations est « gelée » depuis le transfert de la taxe professionnelle à la communauté d'agglomération alors que les dépenses augmentent, elles, de manière régulière. En 2011, les cadeaux fiscaux aux entreprises n'ont pas impacté les recettes communales de manière directe. Néanmoins, c'est toujours près des 2 tiers seulement des 17 millions d'euros de la fiscalité des entreprises qui sont revenus à la commune en dotation. C'est le prix de la solidarité. C'est un prix juste mais année après année, il n'en est que plus lourd pour les finances communales. Parallèlement, parce que le « potentiel fiscal » de notre commune est important, nous sommes exclus d'un certain nombre de dotations, ou en bénéficions de manière beaucoup plus restreinte que la structure économique et sociale des habitants de notre commune pourrait le laisser penser (notamment DSC et DSU). **La situation est préoccupante. Les produits sur la section de fonctionnement sont en érosion régulière et structurelle de 2006 à 2011** hors recettes fiscales exceptionnelles en 2008, ce qui est tout à fait exceptionnel dans la logique classique des budgets communaux, et alors même que les charges – elles – augmentent de manière régulière et automatique (pour rappel l'indice du « panier du maire » prévoit une hausse de 2% en 2012, et à peu près pareil sur le chapitre 012 soit une hausse « automatique » de plus de 500.000 euros).

S'ajoutent à cela les effets de la mise en place du fond de « péréquation horizontale » qui va impacter Pont-de-Claix, commune située dans une agglomération dite « favorisée » car son potentiel financier agrégé est, par habitant, au dessus de la moyenne nationale. **Nous rejetons cette idée de péréquation qui oppose les communes et les EPCI les uns aux autres.** Cela se traduit par des logiques dangereuses qui font qu'une commune pauvre dans une agglomération riche devrait contribuer alors qu'une commune riche dans une agglomération pauvre ne le devrait pas, voire pourrait recevoir une dotation supplémentaire. L'Etat a fait le choix de faire assumer par les collectivités elles-mêmes les logiques de solidarité. C'est une erreur et une impasse. Ce dispositif a pour vocation de « monter en charge » dans les années à venir. La dépense prévisible pour Pont-de-Claix se situe pour l'heure à 40.000 euros pour 2012. Ce chiffre pourrait atteindre plus de 160.000 euros par an dans 3 ans.

Nous avons également, en 2011, un handicap issu de l'exercice déficitaire de 2010. Nous devons exécuter un budget amputé d'un résultat négatif de 215.000 euros, soit presque 1% de la section de fonctionnement. **Nous sommes aujourd'hui satisfaits de constater que ce handicap a été surmonté et que la section de fonctionnement sera même au compte administratif excédentaire, montrant que le chemin suivi en 2011 était pertinent et qu'il doit se poursuivre en 2012.**

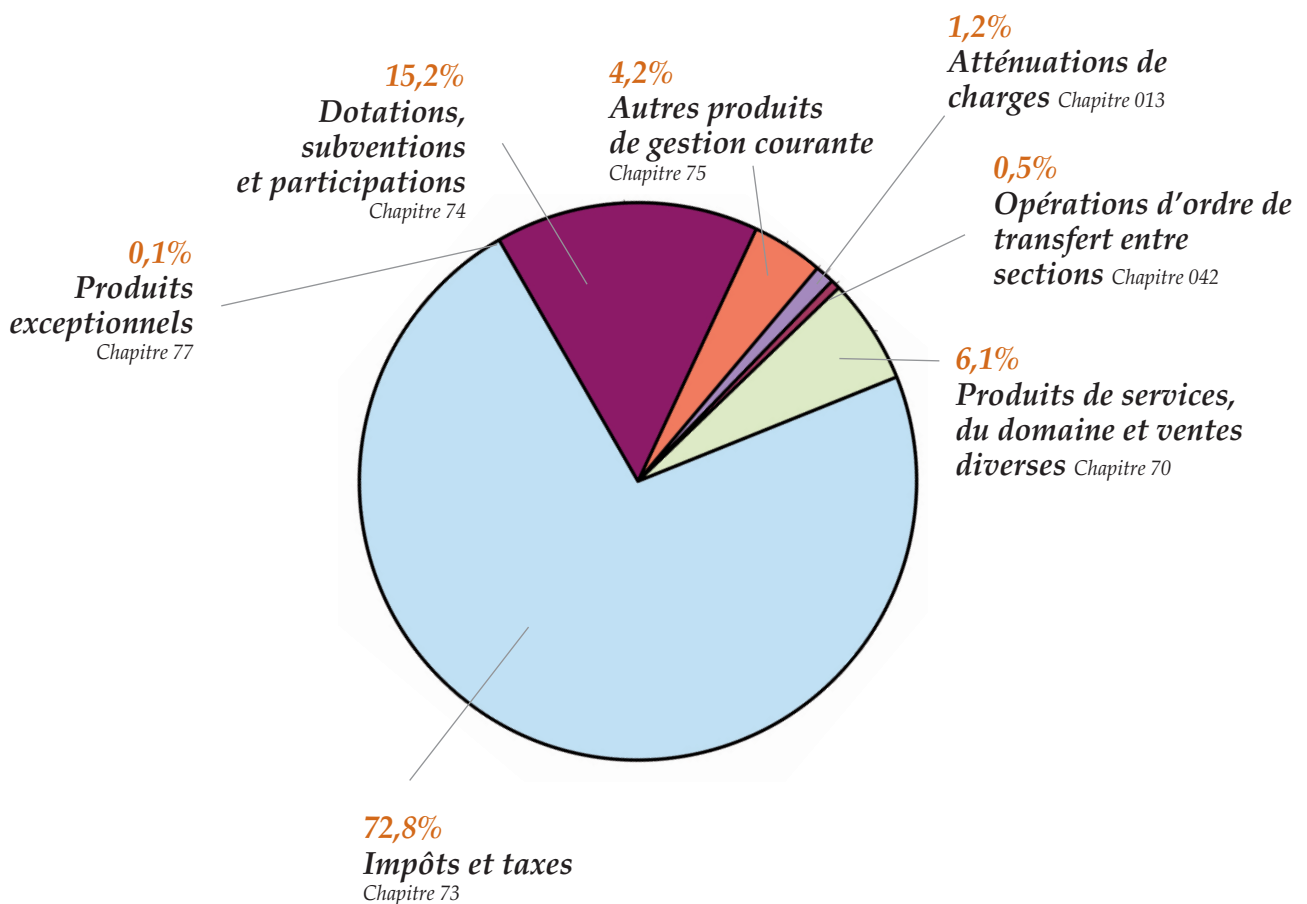
Enfin, un contentieux nous oppose aujourd'hui à la commune d'Echirolles. Cela a pour conséquence directe, par mesure de précaution, de réduire nos recettes de 160.000 euros par an et, peut-être, si nous ne trouvons pas une issue amiable aujourd'hui en travail, de provisionner à terme le risque financier encouru par la commune dans le contentieux au tribunal administratif.

Tous ces éléments nous obligent à construire un budget avec un différentiel par rapport à 2011 de près d'un million d'euros d'économie qui permette de retrouver une capacité d'auto-financement positive.

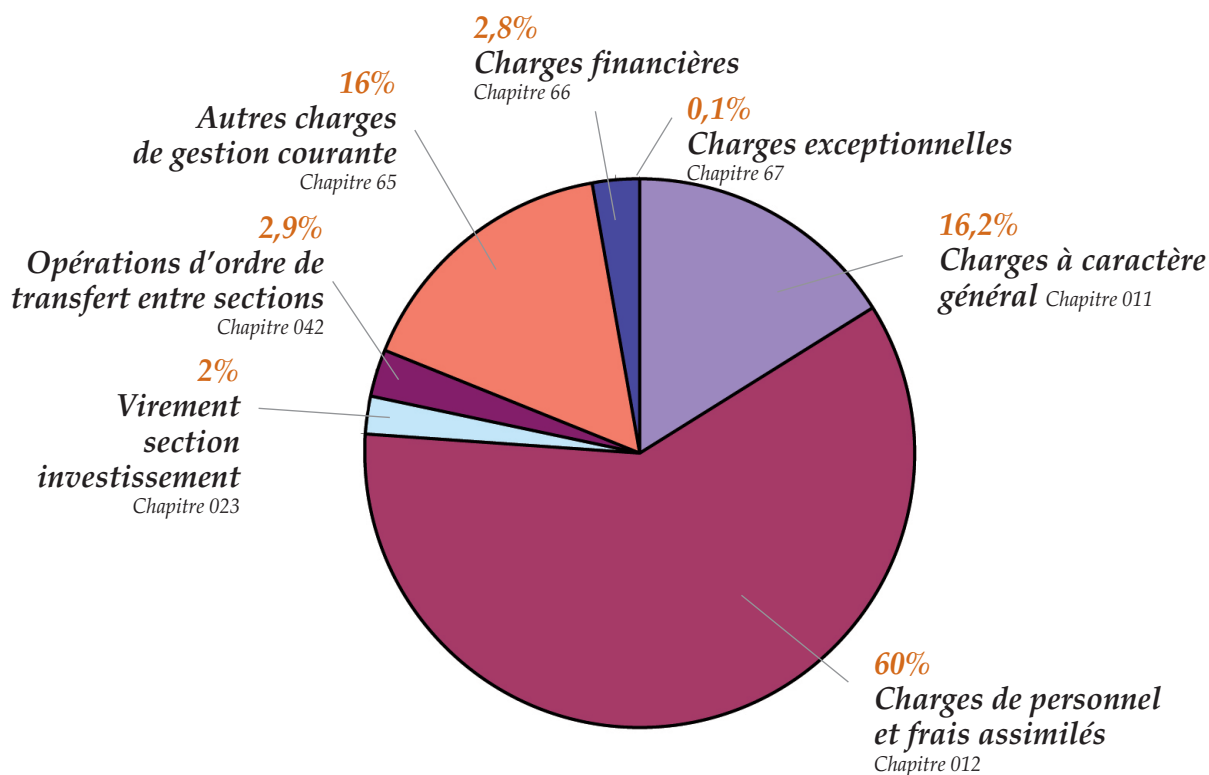
II. Les grands équilibres de la section de fonctionnement du budget 2012

25 438 806 euros

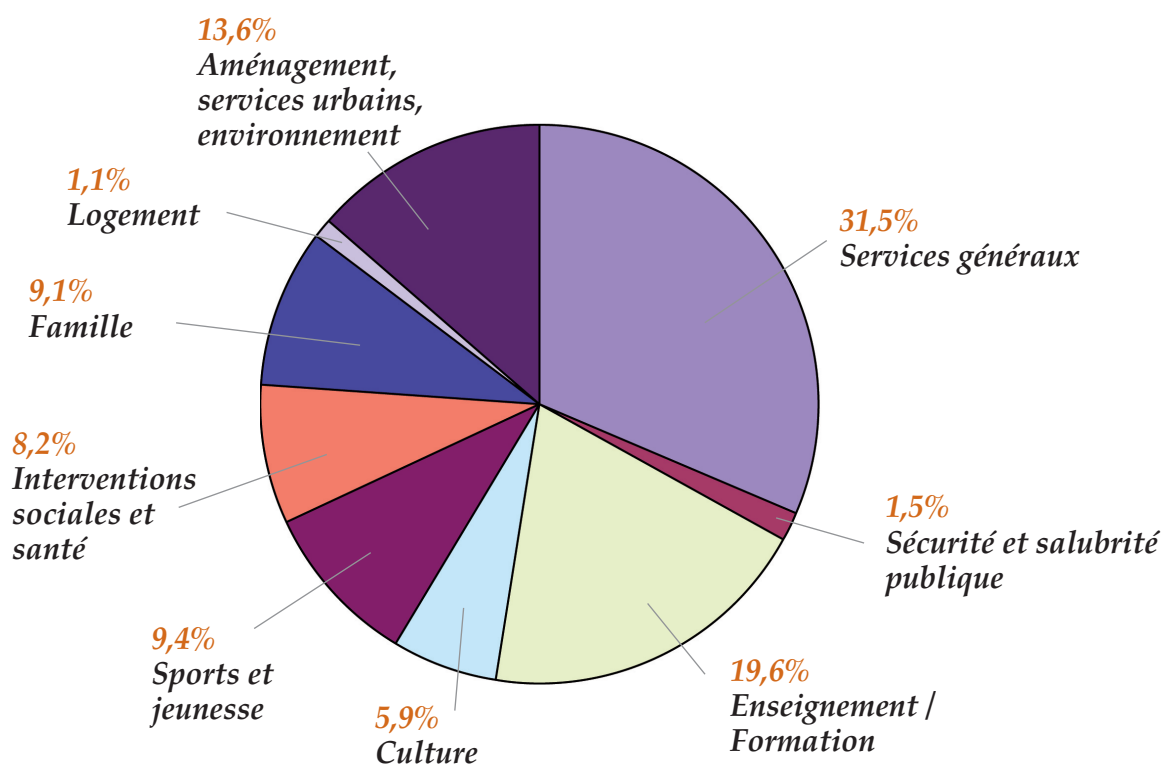
Origine des recettes de fonctionnement



Répartition des charges de fonctionnement par chapitre



Répartition des charges de fonctionnement par fonction

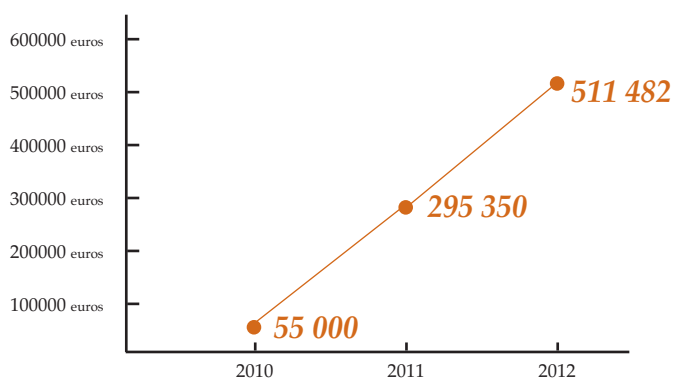


III. 3 grands objectifs

A. Dégager un virement à la section d'investissement qui permette de retrouver un équilibre réel

L'objectif est de revenir, dès 2012, à une situation d'équilibre positive. Il faut donc que le virement de la section de fonctionnement et la dotation aux amortissements, le FCTVA et le produit des amendes de police cumulés puissent couvrir le remboursement du capital. Pour la première fois depuis 2009, ce sera donc le cas.

Virement volontaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement au stade du budget primitif



La dynamique positive de l'équilibre budgétaire doit permettre, à court terme (2013 et 2014), d'assurer par une capacité d'auto-financement positive, la logique d'investissement sans dette.

a) une très faible évolution des ressources

Les ressources prévues à ce stade montrent une diminution peu marquée mais tout à fait notable dans la logique habituelle de dynamisme des recettes de 0,08 % (soit à peu près 20.000 euros). C'est une dynamique très inquiétante qui doit nous interroger durablement et qui ne pourra trouver une issue que dans le développement urbain nécessaire de la commune qui dégagera de nouvelles marges fiscales.

b) Ne pas faire peser la charge sur les Pontois

La municipalité, soucieuse de ne pas alourdir les charges de Pontoises et des pontois qui sont les habitants les moins riches de notre agglomération, a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. La taxe sur la consommation finale d'électricité ne sera donc pas mise en oeuvre en 2012, pas plus qu'une augmentation des taux d'imposition sur les parts communales de la taxe d'habitation ou du foncier. Parallèlement, l'augmentation des prix des services municipaux sera strictement limitée à l'inflation, à la différence notable du prix de l'eau qui subira une légère augmentation pour compenser la stabilité depuis 3 ans et la logique d'investissement nécessaire sur les réseaux.

c) un chapitre 011 (charges à caractère général) très maîtrisé

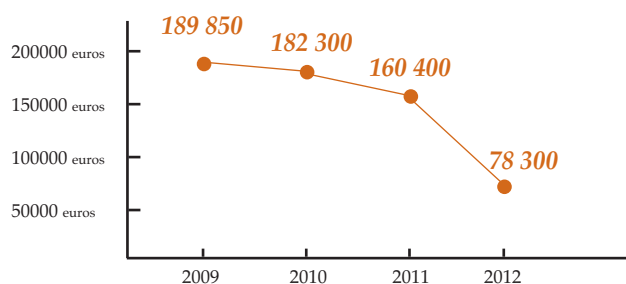
La lettre de cadrage du maire aux services et aux élus fixait un objectif de - 5 % à - 7,5 % de ce chapitre pour 2012. **Cet objectif était très ambitieux.** Sa capacité de réalisation résidait dans 3 facteurs.

Le premier portait sur les **économies de gestion des services**, sans impact sur le niveau de service public. Pour cela, un travail a été réalisé sur le réalisé prévisionnel des services pour juger au plus près de l'inscription à porter en 2012. Des économies ont aussi été proposées qui ne remettent pas en cause le fonctionnement.

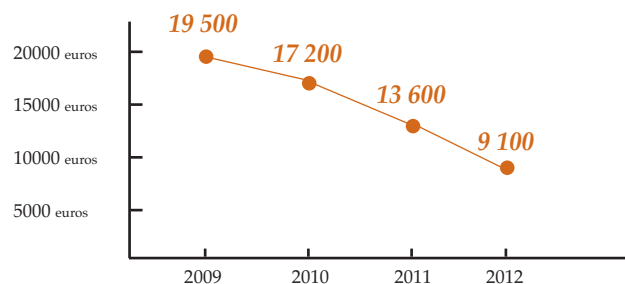
Le deuxième portait sur un balayage des projets qui permettait de **maintenir les projets et les politiques développés en 2011 mais qui supprimait les nouveaux projets pour cette année 2012.** Cela permet de maintenir le niveau du service public et de l'animation municipale. C'était un objectif important : ne pas toucher au périmètre de l'action publique et continuer à soutenir les politiques importantes pour nos concitoyens.

Le troisième enfin porte sur des logiques **de rationalisation et de mutualisation des services.** Des investissements productifs ont été priorisés en 2012 qui permettent des économies sur la section de fonctionnement. Parallèlement, un travail fin s'effectue pour rendre un service plus efficace à nos concitoyens et réduire le nombre de bâtiments municipaux.

Budget communication



Budget cabinet

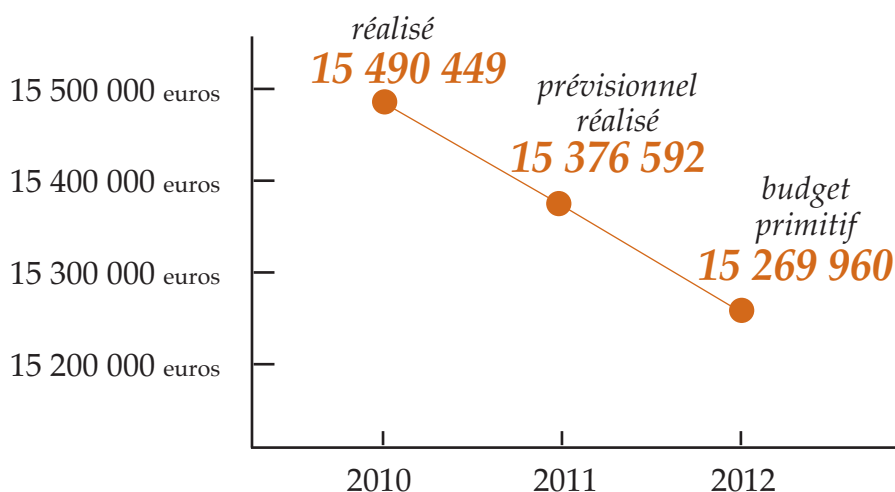


Les efforts doivent être équitablement répartis. C'est pourquoi les budgets comme ceux de la communication ou du cabinet du maire sont en très forte baisse car ils n'impactent pas le service rendu aux usagers. L'effort est exceptionnel cette année avec une baisse du budget de la communication de 51 % depuis 2011 et une baisse de 59 % depuis 2009. Pour le cabinet du maire, la baisse est de 33 % cette année par rapport à 2011 (- 53,5 % depuis 2009). A noter, le budget du cabinet du maire a diminué de 85 % depuis le mandat précédent. Ces signes, souhaités par la municipalité, permettent de montrer clairement aux Pontois que l'argent public est destiné avant tout aux politiques publiques.

d) un chapitre 012 (charges de personnel) en maîtrise sérieuse

Dès cette année, la municipalité entendait réduire la masse des frais de personnel en effectuant, au cas par cas, des analyses fines pour permettre de ne pas renouveler certains contrats ou ne pas remplacer certains départs en retraite ou en mutation. A l'orée de ce budget 2012, cet effort est renouvelé. Les conditions des ajustements ont été clairement définies : **il s'agit de ne pas réduire le service aux habitants sur des secteurs sensibles** et de travailler sur la base de vœux ou de capacités d'évolution dans le cadre de mobilités internes. A noter dans les charges supplémentaires jugées nécessaires : **la montée en charge du service jeunesse avec la reprise de la politique 11-14 ans, la montée en charge des services à destination des personnes âgées (FIL, portage des repas) et enfin le recrutement d'un technicien hygiène et sécurité pour travailler plus finement sur les conditions de travail des agents.**

A noter également, dans la volonté de ne pas faire peser sur les salariés le coût direct de ces réductions, le maintien des éléments les plus importants de l'évolution de la rémunération (avancement d'échelon au minimum), l'extension des conditions d'avancement de grade par rapport à 2011 et le maintien de la subvention à l'amicale du personnel au même niveau qu'en 2011.



L'effort sur ce chapitre essentiel des dépenses sera encore cette année 2012 important avec une économie prévisionnelle, pour récupérer le GVT et réduire un peu la masse salariale, de près de 400.000 euros pour une diminution par rapport à 2011 de 0,7 %

e) un chapitre 65 affecté par certains transferts, certaines nouvelles charges et une volonté de conforter les politiques de solidarité

Le chapitre 65 est en évolution positive de 4,21 % soit près de 200.000 euros. Cette évolution s'explique par plusieurs phénomènes.

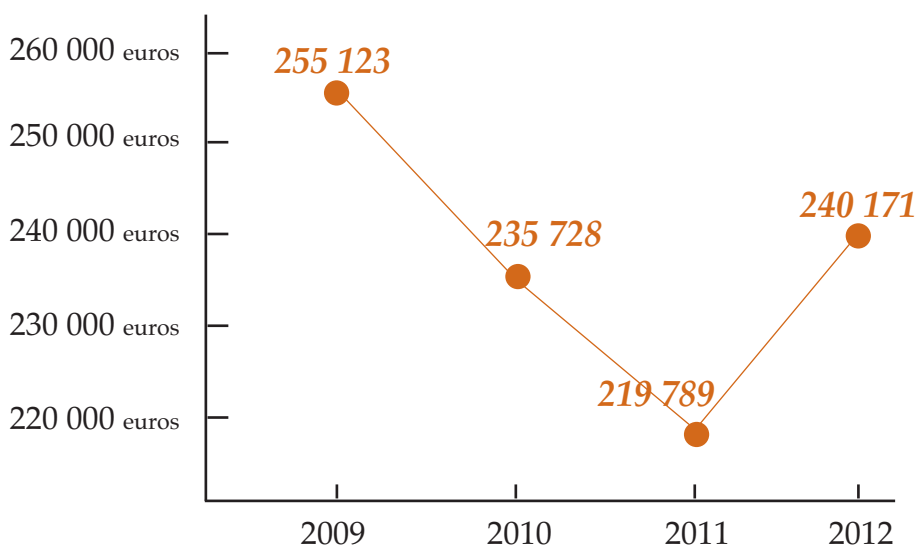
Le premier est comptable car un **certain nombre de transfert de charges** ont été effectués du budget ville au budget CCAS (aide aux vacances familiales, subvention exceptionnelle à l'EHPAD) entraînant du même coup l'augmentation de la dotation du CCAS. On peut estimer ces transferts à près de 100.000 euros.

Le deuxième réside dans **l'effet conjugué de la péréquation horizontale et d'une dotation importante au SYMBHI**. Ces augmentations sont pour partie compensées par la réduction de certains autres contingents comme la commission syndicale des Moulins mais restent néanmoins positifs globalement pour près de 30.000 euros.

Enfin, le troisième élément est politique puisque la volonté de la municipalité est de **maintenir et conforter le service public des solidarités** dans cette période de crise économique. C'est pourquoi le budget du CCAS a été, cette année, renforcé pour continuer de développer des politiques importantes pour nos concitoyens. La montée en charge de l'épicerie solidaire est aussi un des aspects de cette augmentation. **Pour 2012, la dotation au CCAS devrait s'établir à 1.528.420 euros contre 1.284.304 euros au BP 2011 soit une augmentation de près de 20 %.**

A noter également que les subventions aux associations œuvrant dans l'insertion ont été reconduites à l'identique pour ne pas fragiliser ces structures très importantes dans cette période et que les subventions aux autres associations sont en hausse.

Subventions aux associations (sportives, culturelles, sociales, patriotiques)



La municipalité a fait le choix, cette année, tout en maîtrisant globalement le budget, de ne pas appliquer les consignes de la lettre de cadrage dans le soutien aux associations. Ainsi le budget alloué en subvention directe au secteur associatif est cette année plus important qu'en 2011 (+9,2 %).

f) des charges financières en réduction

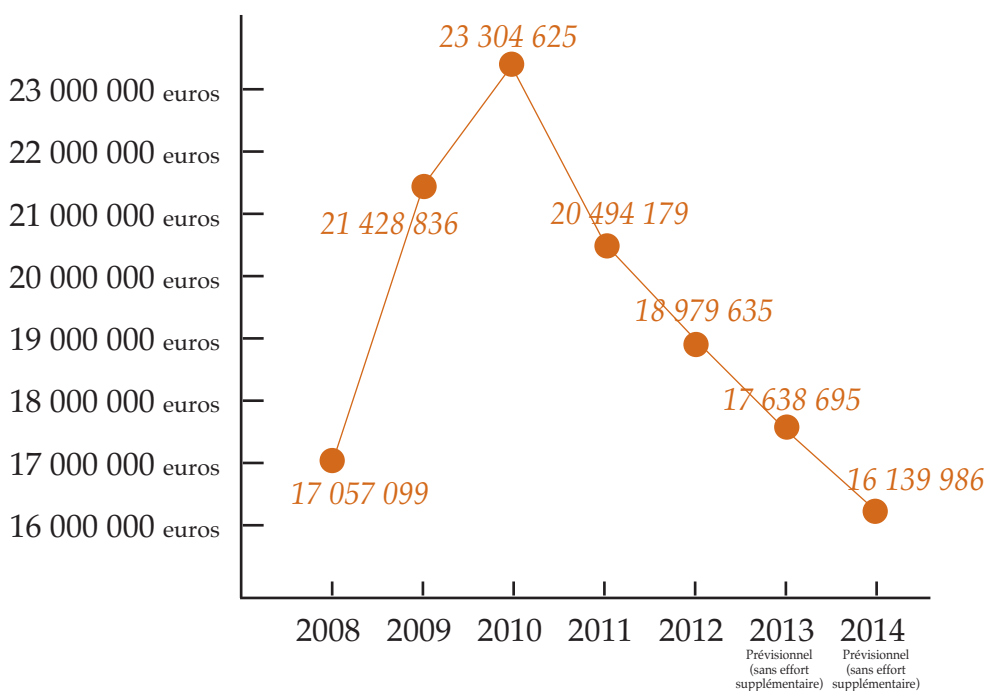
Du fait du non recours à l'emprunt en 2011, la réduction des charges financières liée au désendettement commence à être visible. Le réalisé prévisionnel pour 2011 fait apparaître 877.000 euros alors que l'inscription au BP 2012 est de 716.197 euros ce qui révèle une réduction de près de 20 %. Cet apport automatique doit être conforté en 2012 par des efforts en matière de trésorerie pour limiter le recours aux lignes de trésorerie actuellement en place. La reconstitution d'un fond de roulement important reste donc une priorité de l'année 2012 pour limiter plus encore les frais financiers associés à des marges de manœuvre limitées dans ce domaine.

B. Désendetter la ville

La question de l'endettement est une question difficile à envisager à Pont-de-Claix. En effet, si notre stock de dette est plutôt important au regard de la taille de la commune (capital restant dû – CRD – plus de 20 millions en 2011), ramené à notre budget de fonctionnement, la situation est déjà moins compliquée. D'autre part, **une moitié du stock de dette est « productif » puisqu'il génère des loyers** (ancienne et nouvelle gendarmerie, EHPAD et une partie du patrimoine Rhodia). Enfin, compte tenu des taux intéressants de ces dernières années, l'emprunt « coûte » peu. **Néanmoins, au regard des incertitudes pour les prochaines années, il est nécessaire que la municipalité sache prévoir l'avenir.** En effet, le recours au secteur bancaire est aujourd'hui très compliqué. Les conséquences de la crise financière et de l'accord dit « Bâle 3 » exclue peu à peu les collectivités d'un recours normal à l'emprunt auprès des établissements privés. Au stade du BP 2012, il n'est pas inscrit d'effort particulier en matière de désendettement volontaire supplémentaire en plus du remboursement classique d'une part du capital des emprunts chaque année. Ce n'est pas pour cela que cette option est écartée. Elle sera réétudiée avec régularité par la commission des finances et l'exécutif en fonction de l'exécution du budget et de la réalisation potentiellement plus positive des opérations de cessions.

Il n'en demeure pas moins que lorsque l'on n'emprunte pas, on se désendette. **Pour cette année 2012, le remboursement du capital atteint 1.520.542.** C'est donc le chiffre du désendettement. L'objectif est qu'à la fin du mandat, le capital restant dû soit au moins égal à celui constaté en 2008. **Cet objectif est, malgré la situation difficile que connaissent les collectivités, tout à fait raisonnable.** C'est un indice de plus de la bonne gestion budgétaire encore à l'œuvre dans ce BP 2012.

Capital restant dû de la dette de Pont-de-Claix



C. Mettre en œuvre les grands projets d'investissement

a) une politique de cession performante pour financer l'investissement

Au stade du BP, le virement à la section d'investissement ne permet pas encore de financer réellement les projets. **Les ressources disponibles sont donc les subventions des partenaires et la politique de cession.** Cette année encore, cette politique s'accompagne d'un double objectif : la réalisation de cessions intéressante financièrement et le développement urbain (zone sud, 120 Toises, centre ville...) ou l'amélioration de l'habitat (rue Guynemer). Certaines de ces cessions sont aussi simplement des mesures de bonne gestion pour ne pas conserver des bâtiments inoccupés et non stratégiques.

2012 sera aussi l'année de la vente de la maison des sociétés pour l'installation de pôle emploi. Cette opération a 2 avantages: un équilibre financier intéressant pour la commune avec le produit de la vente et l'aménagement de l'espace public ainsi que l'installation d'un nouveau service public important pour les Pontois.

Produits de cession :

Opération habitat Guyenemer	700 000
Foncier rue du jeu de boules	50 000
3 villas	770 000
Maison des Sociétés	900 000
Foncier 120 Toises	250 000
Foncier zone sud	440 000
Maison des sports	300 000
	3 410 000

b) des investissements pour faire vivre le projet urbain

	Dépenses	Recettes	Charge nette
Maison des associations	700 000	220 000	480 000
Campagne Murs Murs	160 000		160 000
Quartier Iles de Mars/Olympiades	200 000	120 000	80 000
Centre ville	600 000	50 000	550 000
Château d'eau	25 000		25 000
120 Toises	300 000		300 000
Spot de biodiversité	75 000	43 000	32 000
Jardins familiaux aménagements	70 000	28 000	42 000
Stade Grand Galet	20 000	3000	17 000
Végétalisation Cours St André	10 000		10 000
Etude PLU 1 ^{ère} tranche	50 000		50 000
Etude site des Papeteries	40 000		40 000

c) maintenir les investissements courants
et l'entretien du patrimoine

**Valorisation
du patrimoine : 884 000**

Parc privé	15 000
Bâtiments publics	450 000
Régie de travaux	120 000
Amélioration thermique	139 000
Ancienne gendarmerie	90 000
Gestion thermique centralisée	20 000
Ecole Jules Verne accessibilité	50 000

**Autres
programmes : 1 597 826**

Signalétique de voirie	10 000
Signalétique commerciale	5000
Bennetri sélectif au marché	9000
Réseaux extérieurs	50 000
Véhicules	30 000
Matériel et outillage techniques	40 000
Etudes	80 000
Matériel de restauration	25 000
Mobilier scolaire	20 000
Matériel et outils informatiques	133 000
Marché de voirie	150 000
Accessibilité handicapé voirie EP	30 000
Mobilier et matériel divers	58 000
Art dans la ville	10 000
Imprévus	63 826

IV. Continuer à trouver des marges de manœuvre durant l'année 2012

Le vote du BP est un moment où l'on fixe les objectifs connus. Néanmoins, des objectifs ambitieux vont continuer à être travaillés durant l'année pour améliorer encore plus la situation financière et pour permettre de retrouver des perspectives correctes qui permettent de développer le projet urbain tout en maintenant le niveau du service public. Au cours de l'année, il n'est donc pas exclu que dès le vote du compte administratif, des évolutions soient proposées en ce sens.